NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

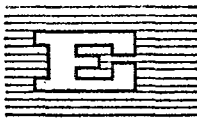

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1240
8 décembre 1976

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COPIE D'ARCHIVES
SECTION DES RÉFÉRENCES
DIVISION LINGUISTIQUE
A RENDRE AU BUREAU E/5107

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-troisième session

LE ROLE DE LA JEUNESSE ~~DANS~~ LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

COURANTS DE COMMUNICATION AVEC ~~LA JEUNESSE~~ ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE JEUNES

DIVISION LINGUISTIQUE
SECTION DES RÉFÉRENCES
COPIE D'ARCHIVES
A RENDRE AU BUREAU E/5107

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la jeunesse sur sa deuxième réunion, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 16 au 25 septembre 1974

GE.76-12054

TABLE DES MATIERES

	Page
Lettre d'envoi	iv
I. INTRODUCTION	1
A. Historique et mandat	1
B. Adoption de l'ordre du jour et méthodes de travail	3
C. Caractère et distribution des rapports du Groupe consultatif	5
II. DECLARATION D'ENGAGEMENT	6
III. ELEMENTS D'APPRECIATION	7
A. Qui sont les "jeunes" ?	7
B. Qu'est-ce qu'un "problème de la jeunesse" ?	7
C. Situation générale de la jeunesse	8
D. Participation large et constructive de la jeunesse[1/]	9
IV. OBSERVATIONS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA JEUNESSE	12
V. OBSERVATIONS DU GROUPE CONSULTATIF SUR L'EXAMEN DES COURANTS DE COMMUNICATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LA JEUNESSE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE JEUNES	14
A. Contexte	14
B. Courants efficaces de communication : préalable essentiel	14
C. Examen des courants de communication existants	15
D. Observations sur l'examen des courants de communication	17
VI. PARTICIPATION LARGE ET CONSTRUCTIVE DES JEUNES AU DEVELOPPEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL	19
A. Introduction	19
B. Sous-emploi et chômage des jeunes	19
C. Indicateurs sociaux de la participation des jeunes	21
D. Désarmement	21
E. Environnement	21
F. Année internationale de la femme	22
G. Santé	22

1/ Dans tout le texe, les passages soulignés le sont par les auteurs du présent rapport.

TABLE DES MATIERES (suite)

Page

VII. RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES MESURES A PRENDRE 24

A. Mesures concrètes en vue de donner suite aux propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général 24

B. Fourniture d'une assistance aux gouvernements et aux organes de l'Organisation des Nations Unies[2/], en particulier aux commissions économiques régionales, en vue d'élaborer, sous une forme systématique, des programmes et des séries de projets visant à accroître la participation constructive des jeunes au développement national et international et à la promotion des droits de l'homme, eu égard notamment à la mise en application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement 28

C. Echanges entre organismes ayant une connaissance et une compétence particulières, sur les plans social et scientifique, en ce qui concerne les questions relatives à la jeunesse, afin qu'ils partagent leur expérience dans tout ce qui touche les besoins et les aspirations des jeunes 32

D. Elaboration de programmes de séminaires et de colloques sur la jeunesse dans le cadre du programme de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies 32

VIII. QUESTION D'UNE TRIBUNE INTERNATIONALE REPRESENTATIVE DE LA JEUNESSE 34

IX. QUESTION DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE 36

X. COMPOSITION, FONCTIONS, DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION 38

ANNEXE A. LISTE DE DOCUMENTS DE REFERENCE

ANNEXE B. QUELQUES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES RELATIVES A LA JEUNESSE

ANNEXE C. LISTE D'ETUDES ET DE RAPPORTS SUR LA JEUNESSE, ETABLIS PAR LES INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES

ANNEXE D. LISTE DE SEMINAIRES SUR LES PROBLEMES DE LA JEUNESSE ET EN FAVEUR DES JEUNES

2/ Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) - ci-après dénommées les "Commissions régionales".

LETTRE D'ENVOI

Monsieur le Secrétaire général,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport sur la réunion de 1974, du Groupe consultatif spécial pour la jeunesse qui a été chargé par l'Assemblée générale, aux termes de sa résolution 3022 (XXVII), et par le Conseil économique et social, aux termes de sa résolution 1342 (LVI) :

> "de (vous) conseiller au sujet des activités que l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre en vue de répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes".

Ce mandat s'inscrivait dans le cadre d'un processus, s'étalant sur trois années, de détermination et de mise à l'essai de mesures propres à établir des courants de communication efficaces entre les organismes des Nations Unies, la jeunesse et les organisations de jeunes.

Nous croyons savoir qu'après les avoir examinées comme il se doit, vous présenterez vos observations sur les propositions énoncées dans ce rapport, ainsi que sur le rapport proprement dit, au Conseil économique et social à sa cinquante-huitième session. Pour sa part, le Conseil économique et social formulera, en vue de l'amélioration à long terme des courants de communication entre l'ONU, la jeunesse et les organisations de jeunes, des recommandations qui seront ultérieurement examinées par l'Assemblée générale à sa trentième session. Comme nous, vous jugerez probablement souhaitable qu'un membre au moins du Groupe consultatif participe aux débats du Conseil économique et social sur ces questions importantes.

Nous espérons aussi que notre rapport vous aidera à formuler vos observations et vos recommandations. Depuis 1969, quand l'Assemblée générale a abordé pour la première fois ces questions, nous attendons avec impatience des propositions concrètes en espérant qu'elles ouvriront aux jeunes de nouvelles possibilités qui leur permettront de participer largement et de façon constructive au développement national et international, ce qui répondrait aux aspirations de tant de jeunes, partout dans le monde.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de notre très haute considération.

Jon Alexander
David Asante
Charles Fremes
Elham Kahlil
Patrick Ojong
Phouangphanh Sananikone
Mihail Stoica
Uffe Torm
Gonzalo Torrico
Ingrid Williams

I. INTRODUCTION

A. Historique et mandat

1. Dans la résolution 2497 (XXIV) qu'elle a adoptée le 28 octobre 1969 à sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur "les mesures à prendre pour établir des courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes". En conséquence, le Secrétaire général a soumis son rapport (A/8743, du 9 août 1972) à l'examen de l'Assemblée générale à sa vingt-septième session (1972). Dans ce rapport, il dressait un bilan de la situation et suggérait des mesures propres à améliorer les courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes.

2. Le 18 décembre 1972, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3022 (XXVII) relative aux courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes. Elle a approuvé les recommandations du Secrétaire général tendant à créer un Groupe consultatif spécial pour la jeunesse (dénommé ci-après le "Groupe consultatif") et elle a défini ainsi le rôle de ce Groupe : "conseiller (le Secrétaire général) au sujet des activités que l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre en vue de répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes..."

3. Le Groupe consultatif devait être l'un des multiples éléments d'une initiative visant à créer des courants de communication efficaces entre l'Organisation des Nations Unies, la jeunesse et les organisations internationales de jeunes. Il devait fonctionner et les méthodes de communication visées dans la résolution 3022 (XXVII) de l'Assemblée générale devaient être appliquées pendant une période d'essai de trois ans se terminant en 1975. A sa trentième session (1975), l'Assemblée générale devait considérer des propositions d'action à plus long terme dans ce domaine.

4. Quand elle a approuvé la constitution du Groupe consultatif, l'Assemblée générale a précisé que les travaux du Groupe devraient porter sur les questions suivantes :

"a) Adoption de mesures concrètes en vue de donner suite aux propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/8743);

b) Fourniture d'une assistance aux gouvernements et aux organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier aux commissions économiques régionales, 3/ en vue d'élaborer, sous une forme systématique, des programmes et des séries de projets visant à accroître la participation des jeunes au développement national et à la promotion des droits de l'homme, eu égard notamment à la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement;

c) Echanges entre organismes ayant une connaissance et une compétence particulières, sur les plans social et scientifique, en ce qui concerne les questions relatives à la jeunesse, afin qu'ils partagent leur expérience dans tout ce qui touche les besoins et les aspirations des jeunes;

3/ Voir note 2.

d) Elaboration de programmes de séminaires et de colloques sur la jeunesse dans le cadre du programme des services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies."

5. Aux termes de sa résolution 3022 (XXVII), l'Assemblée générale priait en outre le Secrétaire général de communiquer, en y joignant ses propres observations, les conclusions et recommandations du Groupe consultatif au Conseil économique et social, lors de sa cinquante-sixième session, à laquelle celui-ci devait examiner, entre autres questions, celle du maintien du Groupe.

6. Le Groupe consultatif a tenu sa première réunion au Siège de l'Organisation à New York du 20 au 28 août 1973. Il se composait des dix membres suivants : Nadia I. Atif (Egypte); Ovidiu Badina (Roumanie); Manadou Diop (Mali); Richard J. Harmston (Canada); Anwar Ibrahim (Malaisie); Golie Jansen (Pays-Bas); Mnyeti Sinkutu Kabuaye (Tanzanie); Janet McKoy (Jamaïque); Ernesto Ottone (Chili) et Newton Perera (Sri Lanka). La FAO, l'OIT, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, le FISE, l'OMS ainsi que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, la Division des affaires sociales de Genève et la Division des droits de l'homme y avaient envoyé des représentants.

7. Le rapport du Groupe consultatif sur sa première réunion (E/CN.5/508)[4] a été envoyé au Secrétaire général qui a présenté ses observations (E/5427, 4 février 1974) au Conseil économique et social à sa cinquante-sixième session [5] (New York, printemps 1974).

8. Le 15 mai 1974, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1842 (LVI), aux termes de laquelle :

a) il priait le Secrétaire général de transmettre son rapport (E/5427)[6] aux Etats Membres et "aux organisations internationales de jeunes intéressées dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social";

b) il priait plusieurs commissions techniques de l'ONU[7] d'c r certaines des recommandations du Groupe consultatif;

4/ Publié d'abord sous la cote ESA/SDHA/AC.4/2.

5/ Le rapport du Groupe de travail a été distribué en tant que document de séance uniquement (sans caractère officiel) à la réunion du Conseil économique et social, voir par. 19 du document E/5506 (10 mai 1974).

6/ Le Conseil économique et social a donc approuvé la décision prise le 3 mai 1974 par son Comité social (qui avait examiné le rapport du Secrétaire général - E/5427) de ne pas distribuer aux Etats Membres et aux organisations internationales de jeunesse le rapport du Groupe consultatif sur sa réunion de 1973 en tant que document officiel sur la question des courants de communication - voir par. 22 du document E/5506 (10 mai 1974).

7/ Commission du développement social, Commission des droits de l'homme, Commission de la condition de la femme et Commission de la population.

c) il priait le Secrétaire général d'entreprendre des consultations avec les centres de recherche et d'information sur la jeunesse pour voir s'il leur était possible de mettre en commun leur expérience dans le cadre d'arrangements de coopération et de lui faire rapport sur la question à sa cinquante-huitième session (avril/mai 1975);

d) il recommandait à plusieurs commissions techniques de l'ONU[8] d'organiser des réunions internationales et régionales portant sur des questions concrètes et sur les programmes assurant la participation de la jeunesse;

e) il invitait le Secrétaire général à examiner s'il serait possible de faire appel à des contributions volontaires en vue d'aider à soutenir les programmes des Nations Unies pour la jeunesse et à lui faire rapport à sa cinquante-huitième session (avril/mai 1975).

9. Aux termes de sa résolution 1842 (LVI), le Conseil économique et social a en outre décidé d'approuver la recommandation du Secrétaire général préconisant que le Groupe consultatif pour la jeunesse tienne deux réunions supplémentaires en 1974 et en 1975, "afin d'étudier plus avant les problèmes mentionnés dans la résolution 3022 (XXVII) de l'Assemblée générale et dans le rapport du Secrétaire général (E/5427)".

10. Le Groupe consultatif, entièrement composé de nouveaux membres, a tenu sa deuxième réunion au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 16 au 25 septembre 1974. Il était composé des dix membres suivants : Jon Alexander (Royaume-Uni); David Asante (Ghana); Charles Fremes (Canada); Elham O. Khalil (Egypte); Patrick Ojong (Sierra Leone); Phouangphanh Sananikone (Laos); Mihail Stoica (Roumanie); Uffe Torm (Danemark); Gonzalo Torrico (Bolivie) et Ingrid Willians (Saint-Vincent).

11. Des représentants du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, de la FAO, de l'OIT, du PNUD, du PNUE, de l'UNESCO, du FNUAP, du FISE, de l'OMS ainsi que du Programme de Volontaires des Nations Unies, du Comité du désarmement et de la Division des droits de l'homme ont assisté à diverses séances de la réunion. Toutes les commissions économiques et sociales régionales avaient été invitées à y envoyer un représentant, mais aucune d'elles n'a pu répondre à cette invitation, essentiellement pour des raisons financières.

B. Adoption de l'ordre du jour et méthodes de travail

12. L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

A. Allocution de bienvenue

B. Election du Bureau

C. Adoption de l'ordre du jour

8/ Commission du développement social, Commission des droits de l'homme et Commission de la condition de la femme.

D. Examen des programmes et des politiques de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées concernant la jeunesse

E. 1) Suite donnée au rapport du Groupe consultatif spécial pour la jeunesse sur sa réunion de 1973

2) Buts et fonctions de la réunion de 1974 du Groupe consultatif spécial pour la jeunesse

F. Participation de la jeunesse (y compris la formulation et l'application des politiques) au développement national

1) Examen des courants de communication existants, compte tenu du rapport du Groupe consultatif spécial pour la jeunesse sur sa réunion de 1973 et du rapport du Secrétaire général (A/8743)

2) Création d'une instance représentative de consultation entre les organismes des Nations Unies et les organisations internationales de jeunes

3) Création de relations de coopération entre les organisations de jeunes, les jeunes non organisés et les organismes des Nations Unies

4) Autres mesures à prendre pour améliorer les courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies et la jeunesse, y compris les prolongements de la réunion de 1974 du Groupe consultatif spécial pour la jeunesse et les objectifs de sa réunion de 1975

G. Participation de la jeunesse :

1) chômage et éducation

2) indicateurs sociaux de la participation de la jeunesse au développement

3) promotion et protection des droits de l'homme

4) environnement

5) désarmement

6) santé et utilisation de drogues à des fins non médicales

7) Année internationale de la femme

H. Examen et adoption du rapport

I. Questions diverses.

Les travaux de la réunion se sont déroulés sur la base de l'ordre du jour ainsi adopté mais, au cours de la discussion, diverses questions ont retenu plus particulièrement l'attention; il en a été tenu compte dans le plan et le contenu du présent rapport.

13. Le Groupe consultatif a nommé chaque jour un directeur des débats; il a désigné aussi deux corapporteurs qui ont été secondés dans leur tâche par un secrétaire technique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le Groupe consultatif était saisi de plusieurs documents de base établis par l'Organisation des Nations Unies sur les différents points de l'ordre du jour (voir annexe A); il a demandé aux représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées de lui fournir, oralement et par écrit, un complément d'information à leur sujet.

15. La réunion a été officiellement ouverte, au nom du Secrétaire général, par M. Emmanuel Keukjian (Directeur adjoint de la planification et de l'évaluation, Division du développement social).

C. Caractère et distribution des rapports du Groupe consultatif

16. Nous avons noté qu'à sa cinquante-sixième session, le Conseil économique et social n'avait pas considéré ni distribué le rapport du Groupe consultatif sur sa réunion de 1973 en tant que document officiel sur la question des courants de communication entre les organismes des Nations Unies, la jeunesse et les organisations internationales de jeunes.

17. A notre avis, ce fait est regrettable et tout à fait contraire à l'esprit dans lequel le Groupe consultatif spécial pour la jeunesse, convoqué sur la demande de l'Assemblée générale (résolution 3022) doit participer, pendant la période d'essai de trois ans, au processus d'examen des courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies et la jeunesse.

18. Nous espérons que le rapport du Groupe consultatif sur sa réunion de 1973, ainsi que le présent rapport et, en temps voulu, celui de la réunion de 1975 bénéficieront de la plus large diffusion possible parmi les organisations de jeunes. C'est seulement en procédant ainsi qu'on pourra entreprendre des consultations aussi complètes que faire se peut sur les problèmes importants que pose l'étude en cours, pour pouvoir aboutir à des propositions concrètes acceptables par le plus grand nombre de jeunes et de leurs organisations, en fonction de leurs intérêts, et par les Etats Membres.

II. DECLARATION D'ENGAGEMENT

19. Nous tenons à déclarer que tous, sans exception, nous avons entrepris notre tâche, en tant que membres du Groupe consultatif, avec la ferme conviction que les buts fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme méritent l'appui, entier et actif, de tous les jeunes.

20. Venus de pays appartenant à toutes les régions du monde, vivant dans le cadre de régimes politiques et de cultures différents, nous avons tous pris le même engagement à l'égard de la lutte pour la justice et la paix. Nous sommes tous opposés à l'impérialisme, au colonialisme, au néo-colonialisme ainsi qu'à l'exploitation et à la répression, sous toutes leurs formes. Chacun de nous, suivant sa situation, lutte pour le développement économique et social de la société dont il fait partie et pour une plus grande justice dans le monde, conformément à la résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale qui préconise l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

21. Malgré des points de vue différents sur le système des Nations Unies et sur son évolution future, nous sommes persuadés que l'Organisation des Nations Unies, surtout si elle devient plus accessible aux peuples du monde et adhère aux principes fondamentaux de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, peut contribuer d'une façon importante au processus du développement national et international. Il est certain qu'en près de 30 ans d'activité, elle a réussi à obtenir des progrès tangibles mais, malheureusement, la situation mondiale actuelle montre clairement que, dans l'ensemble, les résultats sont médiocres et les perspectives sombres.

22. En somme, pour un ensemble de raisons complexes, le système des Nations Unies risque de mériter la définition que Keynes donnait de la Société des Nations, à savoir :

> "un organisme conçu seulement pour faire perdre du temps ... un instrument d'obstruction et de retard sans pareil ... une société polyglotte faite pour de vains débats ... avec un penchant presque fatal pour le statu quo".

23. Nous nous refusons à accepter qu'il en soit ainsi et nous affirmons qu'un grand nombre de jeunes, avec leur idéalisme, leur énergie et leur engagement, doivent être efficacement enrôlés dans la lutte menée pour atteindre, au profit de l'ensemble de l'humanité, les buts et objectifs justes pour lesquels l'Organisation des Nations Unies et ses institutions ont été créées.

III. ELEMENTS D'APPRECIATION

A. Qui sont les "jeunes" ?

24. Dans son rapport sur les "Courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes" (A/8743) et, ultérieurement, dans son "Rapport sur la jeunesse" (E/CN.5/486, du 8 janvier 1973), le Secrétaire général a reconnu qu'il était difficile d'établir une définition précise du terme "jeunesse", en fonction de l'âge. Il est évident que le choix fait - de 12 à 25 ans - est très arbitraire. Cependant, nous avons estimé que cette définition suffirait à l'objectif visé actuellement, qui est de déterminer les groupes d'âge sur lesquels et pour lesquels les programmes relatifs aux besoins de la jeunesse devraient être axés et établis, et avec lesquels il conviendrait d'établir une coopération concertée.

25. La Division de la population de l'Organisation des Nations Unies a estimé que le groupe d'âge de moins de 25 ans (1 milliard 977 millions de personnes) représentait 54,6 % de la population totale du monde en 1970 et qu'en 1980, ce chiffre passerait probablement à 54 % (2 milliards 384 millions). Environ 79,8 % de ces jeunes seront dans les régions les moins développées, et environ 20,2 % dans les régions les plus avancées. Dans ce groupe d'âge, le sous-groupe de 15 à 24 ans représente environ 18 % de la population totale. Pour l'Asie seulement, ce sous-groupe devrait augmenter de 94 millions entre 1970 et 1980 9/.

26. Bien que, selon cette définition, une fraction considérable de la population mondiale puisse être classée dans les "jeunes", nous estimons qu'il est important de cerner, d'étudier et d'aborder les problèmes relatifs à la jeunesse dans le contexte social et politique général, national ou international.

27. La jeunesse n'est pas un secteur isolé de la population ni de la société, et ne doit pas être considérée comme tel. Il est évident, cependant, que les jeunes (comme les femmes) ont des besoins particuliers qui n'ont pas toujours été reconnus ou qui n'ont pas bénéficié de la priorité qu'ils méritent, en partie du moins parce que ces jeunes sont restés hors du processus politique dans maintes sociétés. Pour redresser cette situation et dans le cadre des efforts faits pour engager l'idéalisme et pour mobiliser, dans la pratique, l'énergie de millions de jeunes en vue du développement national, il faut nettement mettre l'accent sur leurs besoins et utiliser des structures et des méthodes auxquelles ils s'identifieront et auxquelles ils sont réellement liés.

B. Qu'est-ce qu'un "problème de la jeunesse" ?

28. Les jeunes ont des besoins et des aspirations très différents suivant les sociétés auxquelles ils appartiennent et à l'intérieur de chacune d'elles. Les règles de vie et les valeurs sociales - dans les pays en développement et dans les pays industrialisés, dans les systèmes capitalistes et socialistes tout comme dans les systèmes économiques et sociaux traditionnels - ont toutes, sur les jeunes,

---

9/ CEAEO : "Demographic Situation in ECAFE Region, 1972".

une influence profonde qui s'exerce de différentes manières. Il importe donc au plus haut point que les gouvernements et les organismes intergouvernementaux, dans les politiques et les programmes qu'ils établissent pour améliorer la situation matérielle et morale des jeunes, tiennent pleinement compte des conditions exactes qui existent dans chaque société.

29. En même temps, il y a des facteurs très importants qui (de diverses manières) touchent les jeunes de toutes les sociétés et les touchent plus que les autres secteurs de la population, tels que les moyens d'enseignement et de formation, le chômage et les services de santé. Il faut en tenir compte positivement quand on examine ces facteurs dans le cadre du processus de développement national. Il ne faut ménager aucun effort pour déterminer et créer les moyens propres à permettre aux jeunes de participer largement et de façon constructive à la formulation des politiques ainsi qu'à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes dans ces domaines.

30. Etant donné que la jeunesse n'est pas un secteur isolé de la société, les problèmes qui se posent à un pays donné ou au monde en général ne peuvent être artificiellement partagés entre ceux qui sont directement liés à la jeunesse et ceux qui ne le sont pas. Bien au contraire, pour la jeunesse, comme pour les autres secteurs de la société, il faut faire tout le possible pour déterminer les meilleurs moyens de faciliter leur participation large et constructive dans tous les problèmes d'importance capitale.

C. Situation générale de la jeunesse

31. Dans son "Rapport sur la jeunesse" qui est composé de deux parties (E/CN.5/486 et additif, tous deux datés du 8 janvier 1973), le Secrétaire général a décrit, dans ses grandes lignes, la situation générale quant aux besoins et aux aspirations de la jeunesse. Ce rapport était fondé sur une étude analytique faite sur une demande que le Conseil économique et social avait formulée dans sa résolution 1407 (XLVI) du 5 juin 1969. Il comprend les résultats de 14 études par pays et a été établi en collaboration avec plusieurs institutions spécialisées.

32. Nous avons jugé le rapport utile à nos travaux mais nous n'avons eu ni le temps ni les moyens de l'analyser en détail. Nous tenons cependant à appeler l'attention sur les propositions d'action concrète des gouvernements et des organismes des Nations Unies, qui sont énoncées au paragraphe 40 du résumé du rapport (E/CN.5/486/Résumé, du 22 décembre 1972).

33. En termes clairs, ce rapport appuie le désir urgent de nombreux jeunes de participer largement et de façon constructive au processus de développement national et international et reconnaît leur sentiment de frustration face à l'absence actuelle de possibilités et d'aide dans ce domaine.

34. Nous insistons donc sur la nécessité de donner suite, aussi rapidement que la situation le demande, aux propositions 9 et 10 énoncées au paragraphe 40 du résumé du rapport (E/CN.5/486/Résumé); ces propositions sont les suivantes :

35. (Proposition 9) Si l'on met de plus en plus l'accent dans les plans nationaux et à l'occasion des discussions actuelles sur des programmes spéciaux en faveur des jeunes, les fonds qui leur sont alloués sont en fait modiques. Ces fonds devraient

être considérablement augmentés si l'on veut que les programmes aient les effets escomptés. Ces entreprises pourraient être grandement améliorées si les jeunes pouvaient participer davantage à leur planification ainsi qu'à leur exécution. Une politique prévoyant la participation des jeunes au processus de développement exigerait qu'ils participent aussi à l'étude et à l'évaluation des problèmes locaux et nationaux ainsi qu'à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes.

36. (Proposition 10) Les gouvernements et les organisations non gouvernementales devraient instaurer des mesures pour que les jeunes prennent davantage conscience du rôle des institutions internationales, telles que les organismes des Nations Unies, qui sont des véhicules de la compréhension et du développement à l'échelon international ainsi qu'à l'échelon national. Il faudrait accroître les possibilités qu'ont les jeunes de participer au processus d'élaboration des politiques de ces institutions; il faudrait les faire participer de plus en plus à l'exécution et à l'évaluation des programmes entrepris par ces institutions afin de mobiliser leur énergie et leur expérience en vue de la solution des problèmes internationaux, et pour faire en sorte que les jeunes s'intéressent et se consacrent au développement de la communauté internationale dans les années à venir.

37. Nous comptons sur la mise en application de ces propositions et des autres qui sont énoncées dans le rapport, avec la participation large et constructive de la jeunesse au processus de formulation des politiques nécessaires ainsi qu'à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes correspondants.

D. Participation large et constructive de la jeunesse

38. Dans son "Rapport sur la jeunesse" (E/CN.5/486), le Secrétaire général a eu raison, à notre avis, de signaler (par. 14) 10/ "qu'en nombre croissant dans le monde actuel, les jeunes expriment la nécessité de transformations sociales et économiques notables" et il ajoute que "les protestations récemment exprimées par les jeunes dans plusieurs régions du monde sont le symptôme de leur réaction à l'égard de cette situation ("chômage, inégalité de fortune et de privilèges, attitude des adultes qui ne se conforment pas aux idéaux qu'ils proclament"). Leurs protestations montrent également qu'ils estiment avoir un statut marginal dans la société et être privés du droit et de la possibilité de participer largement et de façon constructive à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la société" (par. 14).

39. Nous estimons que de nombreux événements survenus depuis que le rapport a été établi n'ont fait que confirmer cette analyse et que tous les gouvernements et organismes des Nations Unies doivent désormais donner la plus haute priorité à la création ou à l'amélioration des moyens propres à permettre aux jeunes de participer largement et de façon constructive au développement de leur pays et à l'édification d'une société internationale plus juste. Les substituts de cette action - l'aliénation de la jeunesse, sous toutes ses formes, le recours conscient ou inconscient à la violence individuelle ou collective - sont déjà parmi nous : il ne faut pas les laisser se propager.

10/ Par. 6 du résumé du rapport (E/CN.5/486/Résumé).

40. Cette participation large et constructive des jeunes doit porter sur les quatre éléments suivants :

a) formulation de la politique, y compris la définition des besoins;

b) planification des programmes et des projets pour mettre cette politique à exécution;

c) application effective des politiques et exécution des programmes;

d) évaluation des programmes et des projets.

41. Nous insistons cependant sur le fait que cette participation doit être large et constructive - une participation symbolique ou de pure forme reviendrait à un retour en arrière.

42. Etant donné que les jeunes sont à l'heure actuelle sceptiques, pour toutes sortes de raisons, bonnes ou mauvaises, quant aux systèmes et aux institutions qui régissent une si grande partie de leur vie, les responsables ne feraient que renforcer leur scepticisme en leur proposant de participer à la gestion de ces systèmes ou de ces institutions ou à la planification et à l'exécution des programmes sous forme d'une offre qui aboutirait ou reviendrait à une participation symbolique.

43. Nous supposons donc qu'il faut entreprendre des consultations et instaurer un dialogue aussi larges que possible entre les responsables et les jeunes dans le cadre d'un système ou d'une institution donnée, de manière à pouvoir établir et créer un courant d'échange d'idées et de points de vue, dans les deux sens.

44. Ce dialogue, à son tour, suppose, chez les jeunes, une certaine organisation qui est actuellement refusée à la majorité d'entre eux, en raison du sous-développement social de leur société ou du fait que les responsables hésitent à les autoriser et à les aider à s'organiser.

45. Nous réaffirmons le droit fondamental - reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 21) - des jeunes dans le monde entier à s'organiser, avec des dirigeants librement élus, dans les villes et dans les campagnes, de manière à pouvoir participer largement et de façon constructive au développement de leur pays et à l'édification d'une société internationale plus juste.

46. Dans toutes les sociétés et cultures, il existe, jusqu'à un certain point, des organisations de jeunes, animées par des jeunes en faveur de jeunes membres ou partisans. Le degré de non-participation des jeunes au développement de leur société, en particulier dans les pays en développement mais aussi dans les pays industrialisés, est un symptôme du sous-développement social d'une société donnée et de la difficulté que ces jeunes ont à obtenir les ressources et la coopération nécessaires, quand les responsables ne sont pas prêts à leur offrir l'assistance financière ou technique dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent pas fournir eux-mêmes.

47. Dans toutes les sociétés, l'expérience a montré que les formes les plus efficaces d'une participation large et constructive au développement résultent de la grande liberté qui est donnée aux jeunes pour organiser leurs propres systèmes et programmes dans le cadre des objectifs acceptés au développement national, ainsi que d'une coopération et de consultations très étroites avec ceux qui, en dehors d'eux, participent aux programmes de développement correspondants. Cette expérience de la direction et de l'organisation est, à notre avis, la forme la plus constructive d'éducation et de formation de citoyens responsables à l'échelle à la fois nationale et internationale.

48. Il est regrettable que, tant au niveau national que dans le cadre des Nations Unies, les possibilités de participation large et constructive, ainsi conçues, aient été si rares, encore que certains faits permettent déjà de penser que plusieurs gouvernements et plusieurs organismes des Nations Unies ont commencé à agir en ce sens.

49. Aux Nations Unies, en particulier, on a mis l'accent sur les résolution, les rapports et les séminaires relatifs à la jeunesse, sur les études de la jeunesse et les problèmes des jeunes, ainsi que sur les programmes en faveur de la jeunesse. On n'a guère essayé, ni même envisagé, d'agir avec les jeunes, ou avec les organisations de jeunes.

50. Ainsi que M. Maheu (Directeur général de l'UNESCO) l'a fort justement déclaré dans un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la Conférence générale de l'Organisation, le 16 octobre 1968 :

> "Nous ne pouvons plus désormais nous contenter simplement de travailler pour les jeunes. Nous devons réfléchir, réfléchir et travailler avec eux, et par leur intermédiaire, pour tout ce qui valorise la vie à leurs yeux, comme aux nôtres - et plus encore à leurs yeux qu'aux nôtres. C'est seulement en agissant ainsi que nous retiendrons ou regagnerons leur confiance, sans laquelle toute notre oeuvre est vaine ...".

51. Pour nos travaux, nous avons retenu la définition de la jeunesse qui retient le groupe d'âge de 12 à 25 ans. Dans la plupart des sociétés, c'est pendant cette période que les jeunes vont à l'école, prennent un emploi, s'engagent dans la vie familiale, arrivent à l'âge du service militaire et sont reconnus sur le plan juridique, autant d'événements qui sont directement liés aux intérêts de l'ensemble de la société. A notre avis, il est temps de permettre aux jeunes de participer largement et de façon constructive à tous ces événements, non uniquement en tant que "consommateurs", mais aussi en tant qu'associés à la définition des besoins, à la formulation et à l'application des politiques, ainsi qu'à l'exécution et à l'évaluation des programmes et des projets. Cette participation est très importante à l'échelon national, mais il est aussi essentiel, dans un monde interdépendant, qu'elle s'instaure et se développe au niveau régional et international.

IV. OBSERVATIONS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA JEUNESSE

52. Le Groupe consultatif a pour mandat : "de conseiller (le Secrétaire général) au sujet des activités que l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre en vue de répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes" (résolution 3022 de l'Assemblée générale).

53. A notre sens, ce mandat suppose que nous devons examiner effectivement les activités actuellement entreprises par les organismes des Nations Unies dans ce domaine et, à cet égard, divers organes de l'Organisation des Nations Unies elle-même et des institutions spécialisées ont été incités à se faire représenter aux réunions du Groupe consultatif en 1973 et en 1974. Nous sommes reconnaissants aux représentants de ces organismes des renseignements qu'ils ont fournis et de la franchise dont ils ont fait preuve lors des discussions qui ont eu lieu.

54. Il est évident toutefois qu'étant donné le temps dont nous disposions et l'impossibilité d'analyser la situation à fond ou sur place, nous n'avons pas pu faire un examen aussi poussé ni aussi fructueux que nous l'aurions voulu.

55. Par conséquent, les conclusions que nous avons tirées des renseignements qui nous ont été fournis ainsi que de l'ensemble de nos connaissances et de notre expérience du système des Nations Unies n'ont qu'un caractère provisoire.

56. L'examen approfondi des politiques et des programmes des organismes des Nations Unies qui concernent la jeunesse est, pour nous, une priorité importante à envisager dans l'avenir immédiat; un groupe représentatif de jeunes, ayant une expérience dans ce domaine devrait être chargé de cet examen qui ferait partie d'un processus permanent de coopération et d'échanges étroits entre les organismes des Nations Unies et les jeunes, de préférence dans le cadre du mécanisme envisagé dans la section VIII.

57. Nos travaux nous ont permis de formuler les conclusions suivantes : premièrement, c'est un peu tardivement 11/, à notre avis, que l'Organisation des Nations Unies a pris conscience des besoins et des aspirations de nombreux jeunes dans le monde entier. Dans ses divers organes, elle a approuvé, au cours des dernières années, toute une série de résolutions sur les problèmes directement liés à la jeunesse (voir annexe B). Elle a aussi établi plusieurs études et rapports sur les problèmes de la jeunesse, à la demande de plusieurs organes des Nations Unies (voir annexe C). D'autres études, rapports et résolutions sont soit en cours soit envisagés.

11/ C'est seulement en 1965 que l'Assemblée générale a adopté une résolution (2037) concernant explicitement les jeunes - c'est seulement en 1969 qu'elle a décidé (résolution 2497) "d'établir des courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes" - ce n'est qu'en 1972 que le rapport du Secrétaire général, établi conformément aux termes de la résolution 2497, a été présenté et examiné - et ce ne sera pas avant 1975 que des "propositions d'action à plus long terme dans ce domaine seront présentées à l'Assemblée générale" (E/5427, par. 1).

En outre, un certain nombre d'institutions et plusieurs divisions du Secrétariat ont organisé des séminaires sur les problèmes de la jeunesse, auxquels des jeunes ont parfois participé (voir annexe D).

58. Mais il n'y a guère de faits concrets qui montrent que ces résolutions et ces propositions ont été efficacement suivies d'effet que ce soit par les gouvernements ou par les organismes des Nations Unies; rares sont aussi les preuves d'un progrès tangible vers l'amélioration des conditions de vie de millions de jeunes.

59. Deuxièmement, un certain nombre de divisions de l'Organisation des Nations Unies et d'institutions spécialisées exécutent des programmes liés aux besoins matériels des jeunes. Certains ont des programmes relatifs à la jeunesse, d'autres des services qui s'occupent expressément de la jeunesse alors que d'autres enfin ne font aucunement intervenir l'élément jeunesse dans leurs activités. Très rares sont celles qui travaillent activement avec les jeunes à tous les niveaux de leurs programmes, même de ceux qui sont le plus directement liés à la jeunesse. La proportion des jeunes administrateurs de moins de 30 ans dans l'Organisation des Nations Unies est d'environ 6 %, proportion vraiment très faible.

60. Nous pouvons donc clairement et équitablement conclure que rien dans le système des Nations Unies ne permet à la jeunesse ou aux organisations de jeunes de participer largement et de façon constructive à la formulation et à l'application de la politique, ou à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des projets relatifs à la jeunesse et d'y participer dans la mesure où leurs possibilités le justifient.

61. Troisièmement, le nombre des approches adoptées par les divers services des organismes des Nations Unies pour essayer de définir la participation des jeunes et de leur confier un rôle à cet égard est effarant. On sait que la coordination des activités des Nations Unies, au niveau des pays tout comme à celui de l'administration, a posé des problèmes qui sont loin d'être résolus. Nous regrettons donc que le seul système qui aurait permis à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées de mettre en commun leur expérience de la participation des jeunes à leurs activités - un sous-groupe du mécanisme de consultation interorganisations créé dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC) - ait été supprimé en 1972.

62. A notre avis, il conviendrait de donner un rang de priorité élevé à la coordination dans ce domaine, comme l'a recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 3022 (XXVII), afin que 1) il soit possible de tirer le maximum de profit de l'expérience variée des différents organismes des Nations Unies et que 2) il soit possible de promouvoir et d'assurer plus efficacement la participation large et constructive des jeunes au processus de développement.

63. Nous recommanderons donc l'examen immédiat des moyens les plus efficaces pour utiliser le mécanisme de consultation interorganisations existant dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC), en vue d'exploiter les possibilités d'application, par le système des Nations Unies, d'une approche coordonnée pour promouvoir une participation large et constructive de la jeunesse au processus de développement.

V. OBSERVATIONS DU GROUPE CONSULTATIF SUR L'EXAMEN DES COURANTS DE COMMUNICATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LA JEUNESSE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE JEUNES

A. Contexte

64. Dans son rapport (A/8743), le Secrétaire général a précisé (par. 5) que les courants de communication à l'étude concernaient "les échanges d'informations ... l'examen des politiques ... la mise en oeuvre des programmes de l'ONU", domaines dans lesquels "les jeunes ont souvent donné des idées intéressantes à l'ONU et soutenu ses activités dans des domaines d'intérêt commun". Il a ajouté (par. 12) "que les courants existants de communication avec l'ONU étaient insuffisants et que d'importantes modifications étaient nécessaires", et (par. 13) que "les courants de communication entre la jeunesse et l'ONU devaient exister dans les deux sens. Le but ne doit pas seulement consister à obtenir pour l'ONU un plus grand soutien de la part de la jeunesse : il faut aussi rendre l'Organisation plus consciente des problèmes et des questions que les jeunes considèrent comme importants, permettre à la jeunesse d'exercer une plus grande influence sur ces problèmes et ces questions et sur les activités de l'ONU et accroître l'efficacité des programmes de l'ONU relatifs aux besoins et aux aspirations des jeunes. Un libre échange de vues est alors essentiel."

65. Dans sa résolution 3022 (XXVII) du 18 décembre 1972, l'Assemblée générale, ayant examiné ce rapport (A/8743) :

a) a noté que les "méthodes existantes de communication et de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la jeunesse et les organisations de jeunes" avaient besoin d'être améliorées;

b) a fait sienne l'idée que les jeunes devraient participer "aux programmes de développement national et de coopération internationale ainsi qu'aux activités de l'Organisation des Nations Unies";

c) a encouragé le Secrétaire général "à chercher à établir de nouveaux courants de communication avec la jeunesse";

d) a recommandé au Secrétaire général "d'évaluer les programmes et projets actuels de l'Organisation des Nations Unies en vue de permettre aux jeunes de participer pleinement, aux échelons appropriés, à la formulation des politiques ainsi qu'à l'exécution et à l'évaluation des projets" et de "coordonner les activités des organismes des Nations Unies auxquelles les jeunes pourraient participer" en prenant "les mesures administratives qui s'imposent";

e) a décidé "de réexaminer ... au plus tard à sa trentième session (1975), la question des courants de communication avec la jeunesse et les organisations de jeunes".

B. Courants efficaces de communication : préalable essentiel

66. Nous approuvons pleinement l'idée que les courants efficaces de communication ont pour objectif essentiel "de permettre aux jeunes de participer pleinement, aux échelons appropriés, à la formulation des politiques ainsi qu'à l'exécution et à

l'évaluation des projets" (résolution 3022), et la conclusion selon laquelle les courants existants sont "insuffisants" (A/8743, par. 12) devient malheureusement de plus en plus vraie à mesure que l'intérêt des jeunes pour ces problèmes augmente.

67. En outre, nous aimerions souligner qu'à notre avis, les courants efficaces de communication aux niveau national, régional et international sont à la fois un moyen de permettre aux jeunes de participer largement et de façon constructive au processus de développement et une condition sans laquelle cette participation large et constructive ne peut se concrétiser.

68. Les jeunes, comme les autres groupes de la société, ont des idées qu'ils sont en droit de faire entendre. Ils ne s'attendent pas à ce que toutes leurs idées soient acceptées, mais ils pensent (à juste titre, selon nous) que, dans des systèmes fondés sur des principes humains et démocratiques, comme l'Organisation des Nations Unies et de nombreux gouvernements, ils ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable, une réponse logique à leurs idées, dans le cadre d'un dialogue permanent.

69. En résumé, si on ne met pas au point rapidement un mécanisme efficace, permanent et doté des fonds nécessaires pour faciliter "l'organisation d'activités constructives de caractère pratique aux niveaux national, régional et international" (résolution 1842 du Conseil économique et social, du 15 mai 1974), la participation des jeunes aux travaux des organismes des Nations Unies demeurera purement formelle tandis que les jeunes et les générations futures se désintéresseront de plus en plus des organismes des Nations Unies, qui ne sont pas prêts à réagir à leurs besoins et à leurs aspirations.

C. Examen des courants de communication existants

70. A sa réunion de 1973, le Groupe consultatif a examiné à fond de nombreux aspects des courants de communication existant entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations de jeunes aux niveaux national, régional et international (voir E/CN.5/508 - chapitres II et V), y compris les facteurs indiqués dans le rapport du Secrétaire général (A/8743).

71. Les recommandations formulées par le Groupe consultatif dans son rapport (E/CN.5/508) sur sa réunion de 1973 méritent un examen approfondi, car elles peuvent servir de base aux propositions d'action à plus long terme qui doivent être examinées par l'Assemblée générale à sa trentième session (1975).

72. Nous avons en particulier noté avec satisfaction que le Conseil économique et social avait jugé le travail du Groupe consultatif en 1973 suffisamment utile pour approuver la proposition tendant à ce que le Groupe tienne deux autres réunions et que les réunions officieuses de représentants d'organisations internationales non gouvernementales de jeunes qui ont eu lieu à Genève avaient été dûment reconnues, ces organisations ayant été invitées à participer directement aux travaux du Groupe consultatif, à sa réunion de 1974.

73. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies ne doit en aucune manière négliger l'amélioration des courants de communication avec les jeunes non organisés, avec les organisations spéciales et les organisations nationales de la jeunesse qui représentent la majorité des jeunes dans le monde entier. Il est évident, cependant, que l'ONU a l'obligation (aux termes de l'Article 71 de la Charte)

d'établir une association constructive avec les organisations internationales de jeunes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. A une époque où les ressources sont limitées, la priorité devrait être donnée aux activités qui produiront les meilleurs résultats vers la réalisation des objectifs fixés.

73a. Nous approuvons le jugement positif formulé par le Secrétaire général au sujet des réunions officieuses de représentants d'organisations internationales non gouvernementales de jeunes qui ont eu lieu à Genève et du Groupe de jeunesse au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (A/8743, par. 9 à 13).

74. Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe de jeunesse s'est réuni tous les mois ou tous les deux mois depuis 1969. Les représentants, affectés à New York, des organisations internationales non gouvernementales de jeunes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et (plus récemment) plusieurs organisations de jeunes inscrites auprès du Service de l'information, ainsi que des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont participé à ces réunions pour y examiner des questions d'intérêt commun. Ces réunions ont complété celles de Genève et ont permis d'entreprendre un travail utile sur certains aspects des programmes de l'ONU, notamment dans le cadre de groupes de travail spécialement chargés de certains problèmes. Un répertoire des stages pour la jeunesse (dans le cadre des organismes des Nations Unies et des ONG) est publié régulièrement et, récemment, une étude des activités de la jeunesse dans le domaine de l'environnement a été entreprise, qui servira de base au développement de la participation des jeunes dans ce domaine. Etant donné que tous les membres du Groupe de jeunesse habitent près du Siège de l'Organisation des Nations Unies, les réunions peuvent être convoquées à bref délai et à très peu de frais, mais on reconnaît que la représentation politique et géographique n'y est pas assez large.

75. Les réunions officieuses des organisations internationales non gouvernementales de jeunes, à Genève, qui ont commencé en 1968, ont lieu maintenant en général trois fois par an. Une vingtaine d'organisations y participent régulièrement, ce qui reflète tout l'éventail des opinions politiques et une vaste répartition géographique. L'Organisation des Nations Unies offre une indemnité de voyage aux représentants des organisations dont le siège n'est pas à Genève, mais cette aide risque de ne pas pouvoir être maintenue.

76. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général (A/8743), l'intérêt actif porté aux principaux domaines de préoccupation de l'Organisation des Nations Unies s'est beaucoup développé aux réunions officieuses de Genève. Normalement, dans le cadre des réunions ordinaires, des groupes de travail consacrent une journée à l'examen approfondi d'un domaine précis, présentant un intérêt direct pour la jeunesse. Les domaines étudiés récemment ont été : la population, le rapport du groupe consultatif sur sa réunion de 1973 et la libération de la Namibie; les réunions à venir devraient servir à préparer la participation de la jeunesse à la Conférence mondiale de l'alimentation et permettre de mettre au point un programme spécial d'activités de la jeunesse dans le domaine de l'environnement, qui sera soumis au PNUE pour examen. Des activités concrètes ont prolongé les réunions : établissement et diffusion de documents d'information (sur la Namibie), interventions devant les organes compétents des Nations Unies (sur l'Université des Nations Unies, sur les questions de développement, sur la question des courants de communication, sur les problèmes de droits de l'homme, etc.) et organisation de réunions fondées sur la coopération.

77. Il est certain que l'initiative la plus importante prise jusqu'à présent dans le cadre des réunions officieuses de Genève a été la convocation du Colloque international de la jeunesse sur la population qui s'est tenu à Bucarest du 11 au 15 août 1974. C'était la première réunion mondiale de la jeunesse, entièrement organisée et financée grâce aux efforts concertés de huit organisations internationales non gouvernementales de jeunes, ayant des programmes d'orientation et des tendances politiques différents, en étroite coopération avec l'Union de la jeunesse communiste de Roumanie et le Gouvernement roumain, ainsi qu'avec l'appui financier du FNUAP, de plusieurs gouvernements et d'autres sources.

78. Plus de 200 jeunes, dont la plupart avaient moins de l'âge limite fixé à 30 ans, venant de plus de 90 pays de toutes les régions du monde, tous sélectionnés par le Comité d'organisation compte tenu de leur intérêt pour les problèmes de population et de leur expérience dans ce domaine, ont examiné les aspects pertinents du problème "population et développement". Le succès de la réunion réside essentiellement dans la richesse des échanges de vues et de données d'expérience entre des jeunes qui n'avaient pas la même culture et venaient de pays à systèmes politiques et économiques différents, ainsi que dans la protection offerte aux groupes minoritaires importants dont les déclarations ont été prises en considération. Le Colloque a adopté trois documents finals - une déclaration à la Conférence mondiale de la population (Bucarest, 19-31 août 1974), un appel à la jeunesse du monde sur la "population et le développement" et un programme d'action de la jeunesse dans ce domaine.

79. Le rapport du Colloque fera l'objet d'une large diffusion et il est évident que cette réunion entraînera une expansion des activités de la jeunesse à tous les niveaux, en particulier dans le domaine du développement économique et social. Le Comité d'organisation a réuni plus de 200 000 dollars pour financer le Colloque, et notamment la participation des jeunes des pays en développement; il faut espérer qu'une partie de cette somme pourra servir à l'organisation, dans le cadre des réunions officieuses de Genève, d'activités complémentaires fondées sur la même coopération.

D. Observations sur l'examen des courants de communication

80. Au terme des deux premières années de la période de trois ans pendant laquelle les propositions précises relatives aux courants de communication, recommandées par le Secrétaire général (A/8743) et approuvées par l'Assemblée générale par sa résolution 3022 (XXVII), devaient être mises à l'épreuve, le Groupe consultatif a procédé, avec beaucoup d'attention, à l'examen de cette période d'essai et à une évaluation générale de la situation actuelle.

81. Nous avons reconnu qu'un certain nombre d'initiatives et d'expériences seraient entreprises dans ce domaine pendant la période d'essai de trois ans, conformément à la résolution 3022 (XXVII) de l'Assemblée générale. Nous avons aussi reconnu que les organes délibérants compétents des organismes des Nations Unies devaient participer pleinement à cet essai, quand une proposition concernait leur domaine de compétence.

82. Cependant, étant donné la façon dont l'essai s'est déroulé eu égard aux propositions qui ont été présentées par le Groupe consultatif à sa réunion de 1973 et étant donné l'absence évidente de progrès, nous nous voyons obligés de conclure qu'il faut apporter des améliorations décisives à ce processus expérimental.

83. Un exemple suffira à illustrer ce point. Dans sa résolution 1842 (LVI), le Conseil économique et social a renvoyé à plusieurs commissions techniques (par. 2, 3, et 5 du dispositif), plusieurs propositions qui avaient été formulées par le Groupe

consultatif à sa réunion de 1973 et approuvées par le Secrétaire général dans son rapport (E/5427). Une de ces propositions a été renvoyée à la Commission de la condition de la femme qui ne devait se réunir qu'après la période d'essai de trois ans, et après également que l'Assemblée générale, à sa trentième session, eut examiné les propositions d'action à plus long terme dans ce domaine.

84. En outre, la résolution 3022 (XXVII) de l'Assemblée générale contient, dans son dispositif, les deux paragraphes suivants :

> "4. Recommande au Secrétaire général d'évaluer les programmes et projets actuels de l'Organisation des Nations Unies en vue de permettre aux jeunes de participer pleinement, aux échelons appropriés, à la formulation des politiques ainsi qu'à l'exécution et à l'évaluation des projets;
>
> 5. Recommande en outre au Secrétaire général de prendre les mesures administratives qui s'imposent, avec les moyens et le personnel disponibles, pour coordonner les activités des organismes des Nations Unies auxquelles les jeunes pourraient participer."

85. Aucun des renseignements qui nous ont été fournis ne nous permet de penser que l'une ou l'autre de ces recommandations a été appliquée d'une manière ou d'une autre. Il est certain qu'il n'y a pas eu de consultation avec les organisations de jeunes intéressées au sujet de ces deux questions importantes.

86. En outre, dans les domaines où des consultations ont lieu avec les organismes des Nations Unies - par exemple sur cinq des propositions visées dans le rapport du Secrétaire général (E/5427) - on ne connaît guère le stade auquel ces consultations sont arrivées et la participation des jeunes ou des organisations de jeunes n'y est pas systématique.

87. Enfin, dans trois domaines techniques, dont deux ont été expressément approuvés par le Secrétaire général, l'évolution a été négative pendant la période d'essai.

88. Premièrement, les réponses à la note verbale du Secrétaire général concernant l'organisation d'un deuxième Congrès mondial de la jeunesse ont été si peu nombreuses qu'elles ne permettent pas de savoir quels sont les voeux des Etats Membres.

89. Deuxièmement, le Youth Information Bulletin, qui devrait être publié chaque trimestre par l'Organisation des Nations Unies, n'a pas été publié pendant 18 mois.

90. Troisièmement, l'avenir des réunions officieuses, à Genève, des organisations internationales non gouvernementales de jeunes est aujourd'hui compromis par le fait que l'Organisation des Nations Unies n'allouera probablement plus les fonds nécessaires au maintien d'une assistance minimale pour ces réunions pendant la période biennale 1976-77.

91. Pour toutes ces raisons, nous avons conclu que rien, dans l'examen en cours, ne prouve que cet examen conduira à une action concrète et à l'engagement, d'ici à la trentième session de l'Assemblée générale, des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif universellement accepté, à savoir assurer une participation accrue des jeunes au développement national et international.

VI. PARTICIPATION LARGE ET CONSTRUCTIVE DES JEUNES AU DEVELOPPEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL

A. Introduction

92. A sa réunion de 1973, le Groupe consultatif a étudié, dans le contexte général du développement économique et social, les nombreux domaines dans lesquels, estimait-il, les jeunes pourraient faire oeuvre utile. Le Groupe a, en conséquence, formulé une série de suggestions et de recommandations dans son rapport dont le Secrétaire général s'est félicité lorsqu'il a déclaré (E/5427) qu'il s'agissait d'un "document plein d'idées novatrices" qui "offre bon nombre de suggestions précieuses concernant la façon dont les Nations Unies devront établir les priorités dans le domaine des politiques et programmes relatifs à la jeunesse au cours des années à venir".

93. Cherchant, au cours de notre réunion, à éviter que nos travaux ne fassent double emploi avec ceux effectués lors de la réunion précédente, et compte tenu de notre évaluation de l'examen de la situation actuelle (par. 80 à 91), nous avons pensé que nous devrions accorder un rang élevé de priorité à la question de l'établissement de courants de communication avec la jeunesse. C'est pourquoi nous avons en grande partie limité notre examen des questions de fond intéressant la jeunesse à des domaines qui n'avaient pas été étudiés en détail par le Groupe de 1973, à savoir le chômage, l'environnement, la santé et le désarmement. Faute de temps et de documentation, nous estimons qu'il s'agit d'un examen très préliminaire et que ces domaines pourraient être utilement étudiés plus avant à la prochaine réunion.

94. En outre, nous espérons que dans un proche avenir et sur la base de ce qui est indiqué brièvement au chapitre VIII, l'Organisation des Nations Unies mettra en place, pour étudier ces questions de fond, un mécanisme efficace qui, d'une part, représentera davantage les jeunes intéressés et, d'autre part, disposera du temps et des ressources nécessaires et sera établi à titre permanent.

B. Sous-emploi et chômage des jeunes

95. Lors de l'examen de cette question, nous avons jugé nécessaire de procéder à une analyse préliminaire de la situation actuelle et des raisons fondamentales du chômage et du sous-emploi chez les jeunes en tenant tout particulièrement compte de la situation dans les pays en développement. Nous reconnaissons aussi que le chômage ou le sous-emploi constitue un problème important dans certains pays développés. On peut résumer ainsi la façon dont nous concevons cette question :

i) Il faut tout d'abord définir clairement le problème. Nous estimons que jusqu'à présent le "problème" n'a pas été correctement défini. Le problème n'est pas le chômage, mais celui-ci considéré comme un symptôme de systèmes économiques qui n'ont pas pour objet de profiter à la majorité des membres d'une société donnée. Dans certains pays, en particulier dans les pays en développement, tout est subordonné à un système économique d'exploitation des ressources. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un héritage du passé colonial qui crée un système économique dépendant d'intérêts extérieurs. En outre, la stratégie du développement n'est souvent pas choisie en fonction des besoins des masses.

Dans certains pays, les programmes à forte intensité de capital sont concentrés dans les villes au lieu d'être dispersés sur tout le territoire, ce qui se traduit par un exode des habitants des campagnes en quête d'emplois qui, souvent, n'existent pas.

ii) Les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle sont parmi les principaux facteurs qui influent sur le chômage des jeunes, mais même les programmes de formation qui préparent le mieux à un métier peuvent être considérés comme des ressources gaspillées si l'on ne tient pas compte des possibilités d'emploi.

iii) Des valeurs sociales artificielles et certaines attitudes à l'égard du travail ont porté considérablement atteinte à l'idée que l'on se faisait auparavant de la dignité du travail de la terre et du travail manuel en général. Il existe donc un lien entre, d'une part, les migrations rurales et le niveau élevé de chômage urbain chez les jeunes et les migrations internationales, et, d'autre part, le besoin de modifier radicalement les mentalités.

96. C'est pourquoi nous souscrivons aux recommandations (voir par. 43 à 54) de la Réunion de 1973 du Groupe consultatif concernant les projets qui font appel à l'initiative individuelle et la création de coopératives de jeunes, de projets relatifs aux établissements de jeunes, de programmes de service pour la jeunesse, de petits projets industriels, de programmes de formation organisés par les jeunes, ainsi qu'aux remarques qui les accompagnent. Nous prenons note de l'intention qu'a le Secrétaire général, ainsi qu'il l'a indiqué au Conseil économique et social à sa cinquante-sixième session (E/5427 - par. 10 a)), de "mettre à la disposition des pays en développement des renseignements sur l'organisation et l'exécution de ce genre d'activités, afin de les aider à planifier leurs programmes de coopération technique avec l'ONU".

97. En conséquence, nous RECOMMANDONS que le Secrétaire général communique à la Réunion de 1975 du Groupe consultatif des renseignements détaillés sur les progrès réalisés depuis la rédaction de son rapport (E/5427), en particulier le nombre de programmes de ce genre auxquels des organismes des Nations Unies ont participé, la façon dont les jeunes ont pris part à la planification de ces programmes et le pourcentage des ressources fournies, pour leur exécution par des organismes des Nations Unies, afin que la Réunion de 1975 dispose des renseignements nécessaires pour étudier plus avant la question du chômage chez les jeunes et la façon dont les Nations Unies ont cherché à y remédier.

98. Nous RECOMMANDONS en outre : a) que le Programme des Volontaires des Nations Unies poursuive l'initiative heureuse qu'il a prise et qui consiste à aider à la mise au point des programmes de services nationaux permettant à de nombreux jeunes, notamment à ceux qui sont actuellement en chômage, de participer davantage qu'ils ne le font actuellement du fait de l'accent mis sur l'action internationale des volontaires, et b) que des ressources accrues soient allouées au Programme en vue d'appliquer cette recommandation.

99. Nous estimons également que la participation d'organisations nationales de jeunes et de jeunes dirigeants travaillant au niveau local à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes nationaux de service est absolument

indispensable si l'on veut que ces programmes répondent aux besoins et aux aspirations des jeunes et contribuent donc efficacement à réduire un chômage croissant.

100. Enfin, nous lançons un appel pressant afin que s'établissent de meilleures communications entre les organes de l'ONU et les institutions spécialisées qui s'occupent de programmes relatifs au chômage des jeunes. En conséquence, nous RECOMMANDONS : que des représentants des organisations de jeunes intéressées soient encouragés à participer pleinement au processus d'élaboration des politiques et des programmes au sein des organes appropriés de l'ONU et des institutions spécialisées.

C. Indicateurs sociaux de la participation des jeunes

101. Nous estimons que les travaux entamés par la Division du développement social dans le domaine des indicateurs sociaux de la participation des jeunes offrent des possibilités considérables, en particulier si l'on déploie tous les moyens dont on dispose pour veiller à ce que cette recherche en science sociale influence, à l'avenir, la mise au point des programmes des Nations Unies et l'élaboration des stratégies nationales de développement. Nous reconnaissons que les indicateurs sociaux sont indispensables pour mesurer et évaluer la participation des jeunes, à condition qu'ils soient mis au point dans le cadre de la recherche appliquée et qu'ils ne soient pas considérés comme une fin en soi.

102. En conséquence, nous RECOMMANDONS que la Division du développement social entreprenne des consultations avec les organisations internationales, régionales et nationales de jeunes intéressées ainsi qu'avec d'autres organes compétents, de façon à pouvoir identifier les indicateurs les plus efficaces et les plus pertinents.

D. Désarmement

103. Nous avons constaté qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, au sein du système des Nations Unies, un mécanisme spécial grâce auquel les jeunes (et d'autres citoyens) pourraient faire savoir qu'ils aspirent à une paix juste dans le monde entier et à un progrès rapide vers un désarmement général et complet.

104. En conséquence nous RECOMMANDONS que le Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social étudie de quelle façon les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif pourraient être mises en mesure de contribuer davantage à la réalisation des objectifs des Nations Unies dans ce domaine.

105. Nous RECOMMANDONS en outre que la Division des affaires concernant le désarmement organise à l'intention des jeunes, dans le cadre du programme de services consultatifs, une série de séminaires régionaux sur la question du désarmement.

E. Environnement

106. Nous avons pris note des progrès réalisés en ce qui concerne l'établissement du siège du PNUE à Nairobi et la définition des priorités, pour le programme du PNUE, à la session du Conseil d'administration (Nairobi, 1974). Nous espérons que le PNUE veillera à ce que les organisations non gouvernementales continuent à participer

largement aux programmes techniques et aux efforts faits dans le domaine, d'une importance vitale, qu'est l'évolution des mentalités. Nous nous félicitons des efforts déployés à cet égard par la Réunion officieuse de Genève des organisations non gouvernementales internationales de jeunes et par le Groupe de jeunesse qui s'est réuni au Siège de l'ONU, et qui ont eu l'initiative du questionnaire récent sur les activités des jeunes liées aux questions écologiques.

107. En conséquence, nous RECOMMANDONS que le PNUE accorde une aide financière et technique aux ateliers des organisations non gouvernementales internationales de jeunes dont l'idée a été lancée lors de la Réunion officieuse de Genève, afin de mettre au point, à partir des idées des jeunes qui oeuvrent dans ce domaine, un programme valable d'activités permettant aux jeunes de participer à l'amélioration de l'environnement.

F. Année internationale de la femme

108. Nous avons pris note des préparatifs en cours en vue de célébrer, en 1975, l'Année internationale de la femme et nous nous félicitons de la nomination de Mme Helvi Sipilä (Sous-Secrétaire général) comme Secrétaire générale de l'Année et de la Conférence internationale de la femme, nomination qui, nous l'espérons, se traduira par une meilleure coordination des activités déployées au cours de l'Année par tous les organismes des Nations Unies.

109. En conséquence, nous RECOMMANDONS :

a) que l'on invite les gouvernements à veiller, lorsqu'ils désigneront les membres des délégations qui assisteront aux événements qui auront lieu au cours de l'Année internationale de la femme, à assurer une participation égale des femmes, notamment des jeunes femmes;

b) que l'on accorde un rang élevé de priorité aux besoins des jeunes femmes dans les zones rurales lors de la planification des programmes visant à atteindre les objectifs de l'Année internationale de la femme.

G. Santé

110. Nous avons noté que la santé constitue toujours un problème sérieux dans de nombreux pays en développement, en particulier en ce qui concerne les jeunes. Les taux de mortalité infantile continuent d'être beaucoup trop élevés et de nombreux enfants sont diminués, tant physiquement qu'intellectuellement, du fait des conditions dans lesquelles ils ont vécu leurs premières années.

111. On constate aussi l'apparition de problèmes de santé nouveaux et graves, en particulier chez les jeunes, dans certains pays développés. L'incidence de plus en plus grande des maladies vénériennes, de l'alcoolisme et d'autres formes d'abus des drogues parmi les jeunes n'est pas sans provoquer l'inquiétude.

112. Nous estimons que l'usage de drogues à des fins non médicales doit être considéré dans le contexte plus large de la santé et de la société et que dans ce domaine il faut surtout s'attacher aux problèmes de santé mentale et physique

associés à l'usage des drogues et non à l'usage des drogues lui-même. Nous estimons également que les conventions internationales élaborées antérieurement par l'Organisation des Nations Unies, en particulier la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, ne doivent pas porter atteinte à la souveraineté nationale, ni sciemment ni en fait d'interprétations éventuelles.

113. Nous soulignons combien il est nécessaire d'assurer plus largement une éducation sanitaire plus efficace dans toutes les sociétés, en particulier à l'intention des jeunes et en s'attachant aux questions de santé qui les intéressent immédiatement. Nous voulons en particulier souligner le rôle que les jeunes peuvent jouer dans l'éducation sanitaire, en particulier les jeunes mères, et le fait qu'il est nécessaire de procéder à des essais en ce qui concerne la création, en particulier dans les zones rurales, de services paramédicaux auxquels participeraient des jeunes.

114. En conséquence nous RECOMMANDONS :

a) que l'on donne davantage la possibilité aux jeunes de participer largement et de façon constructive à l'éducation sanitaire et à la prestation de services paramédicaux;

b) que la composition de la Commission des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies soit élargie afin que des responsables des services de santé et des services sociaux des Etats Membres puissent y siéger;

c) que la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et la Convention sur les substances psychotropes (1971) soient remaniées de façon à autoriser explicitement les Etats Membres à définir dans quelles conditions ils autorisent l'emploi, sur leur territoire, de substances placées sous contrôle, à condition que chaque pays évite les détournements et interdise l'exportation de ces substances et leur production en vue de l'exportation dans le but d'être utilisées illégalement dans d'autres pays.

VII. RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES MESURES A PRENDRE

A. Mesures concrètes en vue de donner suite aux propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général

115. Dans ses commentaires (E/5427) sur le rapport de la réunion de 1973 du Groupe consultatif, le Secrétaire général a indiqué un certain nombre de points au sujet desquels il prenait des mesures ou qu'il étudiait plus avant. A ce propos, nous désirons faire les observations suivantes :

116. En ce qui concerne les "rapports plus étroits entre les jeunes et les organisations de jeunes, d'une part, et les représentants résidents du PNUD, d'autre part" (par. 7 du document E/5427) nous pensons, comme le Groupe consultatif, en 1973, qu'il faut appuyer cette idée. Nous nous félicitons de l'enquête qu'a commencé le PNUD et qui porte sur les relations, sur le terrain, avec les organisations non gouvernementales et nous espérons qu'à l'avenir toute évaluation des avantages qui peuvent découler de relations plus étroites dans le processus du développement portera notamment sur la participation des organisations non gouvernementales. Nous voulons souligner que l'établissement de liens plus étroits avec le PNUD complète l'organisation de courants de communication efficaces avec les gouvernements afin de faciliter une participation large et constructive des jeunes au processus de développement national.

117. S'agissant de l'"Expansion du Programme des Volontaires des Nations Unies" (ibid.), nous appuyons sans réserve tous les efforts faits pour élargir la portée de ce programme qui permet de faire participer les jeunes au processus du développement, en particulier en favorisant les programmes nationaux dans le cadre desquels un grand nombre de jeunes peuvent être mobilisés pour participer au développement de leur société, plus spécialement dans les campagnes. Nous sommes préoccupés par le fait que ce programme, qui ne compte actuellement que 200 volontaires travaillant sur le terrain, n'a pas encore été développé comme il pourrait l'être et nous pensons que le rapport entre le coût annuel de chaque volontaire international et les bénéfices matériels et avantages du point de vue de la participation pourrait être bien plus élevé si, à la demande du gouvernement, les fonds dépensés servaient à mobiliser la jeunesse du pays.

118. Pour ce qui est des "programmes d'enseignement sur le développement" (ibid.), tels qu'ils sont organisés par le CIES et la FAO (CMCF/DA) dans le but de mobiliser les jeunes des pays riches afin d'appuyer l'effort global de développement, nous souhaiterions vivement qu'on les multiplie. En particulier, nous nous félicitons de ces exemples encourageants de coopération pratique entre l'Organisation des Nations Unies et une institution spécialisée et un certain nombre d'organisations de jeunes de différents pays.

119. En conséquence nous RECOMMANDONS :

a) que les programmes d'enseignement sur le développement soient intensifiés, en particulier de façon à s'adresser aux jeunes qui ne sont pas étudiants;

b) que l'on invite les services intéressés de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées à mettre au point des programmes d'enseignement facilitant, en particulier chez les jeunes

des pays riches, une meilleure compréhension des questions relatives au développement et que ces travaux soient entrepris en collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question et qui sont compétentes dans ce domaine.

120. En ce qui concerne les "programmes d'information" (ibid.), nous souscrivons entièrement aux propositions du Secrétaire général tendant à accroître, peut-être en utilisant des jeunes stagiaires chargés d'établir une liaison étroite avec les organisations de jeunes et avec la jeunesse en général, la mesure dans laquelle le Service de l'information, par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, contribue à faire connaître l'ONU. Nous appuyons vivement la création, le plus rapidement possible, d'un centre d'information des Nations Unies dans chaque Etat Membre car c'est là une mesure absolument minimale pour apprendre aux citoyens - et notamment aux jeunes - ce qu'est l'Organisation des Nations Unies et les informer de ses travaux. Nous estimons que les programmes d'information constituent la première étape d'un processus aboutissant à une évolution positive des mentalités en ce qui concerne la question du développement et d'autres grandes questions.

121. En conséquence, nous RECOMMANDONS :

a) que l'Organisation des Nations Unies parraine la mise au point, en particulier au niveau national, d'une documentation intéressant surtout les jeunes, en consultation avec des organisations de jeunes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, peut-être en faisant appel à de jeunes stagiaires attachés au Service de l'information;

b) qu'on organise des visites d'étude et d'information à l'intention de groupes de jeunes journalistes;

c) que le Programme d'études de Genève, actuellement annuel, alterne avec un Programme d'étude des Nations Unies pour les dirigeants de jeunes destiné aux leaders des organisations de jeunes, en particulier de jeunes travailleurs et de jeunes ruraux, en insistant sur la mise au point de programmes concrets d'action dans le domaine à l'étude.

122. Pour ce qui est de l'"amélioration des échanges d'information avec les groupements de jeunes" (ibid.), nous estimons qu'il faut s'occuper d'urgence de deux questions. Tout d'abord, le Youth Information Bulletin qui doit paraître normalement tous les trimestres et en anglais seulement, n'a pas été publié depuis plus d'un an et demi. Il s'agissait là du principal moyen permettant de communiquer régulièrement, dans les deux sens, des renseignements sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies intéressant les organisations de jeunes d'une part, et les programmes des organisations de jeunes dans ce domaine d'autre part. Ce bulletin avait toutefois des défauts car non seulement il ne paraissait pas de façon régulière et n'était pas présenté de façon attrayante mais, en outre, il aurait dû également paraître en langues espagnole et française afin de pouvoir être lu par un public beaucoup plus nombreux, notamment dans les organisations nationales de jeunes.

123. Deuxièmement, il est absolument indispensable de développer davantage le mécanisme de liaison qui existe entre les différents organes de l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales de jeunes afin que les informations les plus importantes soient systématiquement communiquées au plus grand nombre d'organisations susceptibles de les utiliser efficacement. A cet égard, des progrès utiles ont été faits en ce qui concerne cette fonction, actuellement assumée dans une large mesure par la Division du développement social, en particulier par son attaché de liaison interorganisations pour les jeunes à Genève. Afin de faciliter l'établissement de contacts bilatéraux directs entre les services compétents de l'ONU et des institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales internationales de jeunes, surtout en ce qui concerne les programmes concrets, il faut consacrer à cette question davantage d'attention et de ressources.

124. En conséquence nous RECOMMANDONS :

a) que des crédits suffisants soient alloués, en tant que crédits supplémentaires pour le prochain exercice biennal (1976-1977), afin que le Youth Information Bulletin paraisse au moins deux fois par an en anglais, espagnol et français et sous un format agréable en vue d'être distribué aux organisations internationales, régionales et nationales de jeunes;

b) qu'on étudie d'urgence le mécanisme qui existe actuellement pour assurer la liaison dans l'ensemble du système des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales internationales de jeunes, à la fois pour accroître la contribution que ces organisations peuvent apporter aux programmes des Nations Unies et pour déterminer les moyens les plus efficaces de renforcer la coordination dans ce domaine.

125. S'agissant de la "poursuite des réunions entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations de jeunes, au Siège et à Genève" (ibid.), nous renvoyons aux renseignements succincts (par. 73 à 79) relatifs aux travaux des réunions officieuses de Genève des organisations non gouvernementales internationales de jeunes et du Groupe de jeunesse à New York et désirons vivement que ces travaux soient poursuivis.

126. Nous nous félicitons de ce que, progressivement, ils s'intéressent davantage, sous l'angle des programmes, aux questions mondiales importantes tant collectivement qu'individuellement ainsi que des initiatives qu'ils ont prises récemment, notamment de l'enquête (effectuée par le Groupe de jeunesse) sur les activités des jeunes dans le domaine de l'environnement et de l'organisation (par la réunion officieuse de Genève) de la Conférence internationale de la Jeunesse sur les problèmes de la population et de ce qu'ils envisagent d'élargir la participation à la réunion officieuse de Genève de façon à ce que les pays et les régions en développement du monde y soient directement représentés.

127. En conséquence, nous RECOMMANDONS :

a) que l'Organisation des Nations Unies alloue immédiatement des crédits suffisants pour continuer à accorder en 1976-1977 une assistance à la réunion officieuse de Genève pour les organisations dont le siège est en dehors de cette ville.

b) que la Réunion officieuse de Genève élargisse immédiatement sa composition de façon à comprendre des organisations régionales de jeunes, en particulier des régions en développement, et qu'elle envisage de créer un service d'information à l'intention des organisations nationales de jeunes.

c) que la Réunion officieuse de Genève étudie en détail les propositions contenues dans le présent rapport, en particulier celles qui concernent les courants de communication afin qu'il soit possible de formuler des propositions concrètes avant que le Conseil économique et social ne fasse des recommandations à la trentième session de l'Assemblée générale.

128. Pour ce qui est des "mesures visant à encourager les jeunes à entrer au service de l'Organisation et à y rester" (ibid), nous notons que, comme suite à une demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 3024 (XXVII), le Secrétaire général établit actuellement un rapport intérimaire destiné à être présenté à l'Assemblée générale à sa trentième session.

129. En conséquence, nous n'avons aucune recommandation à formuler pour le moment, mais proposons que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion de 1975 du Groupe consultatif.

130. Quant à la "question de la convocation d'un deuxième congrès mondial de la jeunesse" (ibid), nous regrettons qu'aussi peu de gouvernements (26 au 15 décembre 1973) aient répondu à la note verbale du Secrétaire général sur cette question et que l'on n'ait guère d'indications que les gouvernements consultent les jeunes pour connaître leur opinion. Nous désirerions appeler l'attention sur l'expérience positive faite par la Conférence internationale de la Jeunesse sur les Problèmes de la Population (CIJP) (Bucarest, août 1974, organisée entièrement par la Réunion officieuse de Genève des organisations non gouvernementales internationales de jeunes), en particulier en ce qui concerne le choix des participants et les nombreuses vues qui ont été exprimées et qui reflétaient la diversité des tendances politiques, des cultures, des régions et des expériences.

131. En conséquence, nous RECOMMANDONS que le Secrétaire général redouble d'efforts pour obtenir les vues des Etats Membres, qu'il faudrait inviter à tenir compte des vues et des opinions des jeunes de leur pays.

132. En ce qui concerne les "programmes régionaux" (alinéa a) du paragraphe 8 du document E/5427), nous faisons nôtres les trois recommandations formulées dans ce document. Il est regrettable de constater qu'alors que le Secrétaire général a insisté (A/8743, par. 36 c)) il y a deux ans, de façon très détaillée, pour qu'il soit donné effet à la proposition tendant à affecter, à chaque commission économique et sociale régionale, un fonctionnaire chargé de la liaison avec les jeunes, un seul a été nommé (à la CESAP) et qu'aucune commission économique et sociale régionale n'a encore établi de groupe consultatif s'intéressant à la jeunesse, ainsi qu'il avait été également proposé (ibid.).

133. En conséquence, nous RECOMMANDONS que ces propositions soient examinées par chaque commission économique et sociale régionale, en consultation avec des organisations régionales et internationales de jeunes, et qu'il leur soit donné suite le plus rapidement possible de façon appropriée.

B. Fourniture d'une assistance aux gouvernements et aux organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier aux commissions économiques régionales, en vue d'élaborer, sous une forme sytématique, des programmes et des séries de projets visant à accroître la participation constructive des jeunes au développement national et international et à la promotion des droits de l'homme, eu égard notamment à la mise en application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

134. Dans ses observations (E/5427) sur le rapport de la réunion de 1973 du Groupe consultatif, le Secrétaire général a indiqué plusieurs domaines dans lesquels il pourrait être utile d'adopter de nouvelles mesures. On trouvera ci-après nos commentaires en la matière, eu égard à la fois à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement et au besoin d'établir des courants efficaces de communication aux niveaux national et régional en vue de faciliter la participation large et constructive des jeunes à la réalisation de ses objectifs.

135. Etant donné qu'à notre avis la condition préalable d'une participation large et constructive des jeunes au développement national et international est la mise en place de courants efficaces de communication à tous les niveaux et, compte tenu des résultats de l'évaluation de la situation actuelle à laquelle nous avons procédé, nous exposons ci-dessous quelques idées susceptibles de servir de base aux discussions qui devraient avoir lieu sans délai, avant que des recommandations portant sur une amélioration à long terme de la situation ne soient faites à l'Assemblée générale à sa trentième session en 1975.

Courants essentiels de communication au niveau national

136. Nous estimons que ce qui fait le plus cruellement défaut et ce qui permettrait d'obtenir les meilleurs résultats, c'est une participation large et constructive des jeunes au processus du développement au niveau national. Nous sommes conscients du fait que, lorsqu'on les étudie en détail, les conditions et les besoins varient considérablement d'un pays à l'autre et que quelques pays ont fait des efforts notables pour faire participer leurs jeunes au processus du développement - efforts qui, en général, donnent de bons résultats. Nous affirmons cependant qu'il n'existe pas de société où il ne serait pas possible d'améliorer la situation et que tout progrès dans ce domaine constituerait un élément important des efforts faits à l'échelon international pour édifier un monde plus juste.

137. Au niveau national, les courants de communication destinés à faciliter la participation large et constructive des jeunes au processus du développement devraient avoir notamment pour principaux objectifs :

a) une meilleure identification des besoins et aspirations des jeunes au niveau national;

b) une participation large et constructive des jeunes à la définition et à l'application de la politique nationale de développement et à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des projets de développement;

c) une éducation sérieuse des jeunes portant sur les idéals de paix, la promotion des droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies, de façon à ce qu'ils puissent participer largement et de façon constructive à l'édification d'un monde plus juste.

138. Nous avons étudié les idées contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/8743) et dans celui de la réunion de 1973 du Groupe consultatif (E/CN.5/508). Nous appuyons celles exposées au paragraphe 36 du document A/8743 et les recommandations contenues dans le rapport du Groupe consultatif de 1973, qui les reprennent en les développant, et nous demandons instamment qu'il leur soit rapidement donné suite.

139. Nous insistons en particulier sur l'importance de courants efficaces de communication établis par chaque gouvernement pour faciliter la réalisation des objectifs susmentionnés (paragraphe 137). Ces courants devraient être complétés par des courants efficaces de communication avec les représentants résidents du PNUD, avec les représentants des institutions spécialisées et, dans les pays où ils existent, avec les Centres d'information des Nations Unies.

140. Les structures nationales tendant à faire participer les jeunes au développement national, qui existent déjà dans de nombreux pays, varient considérablement selon les systèmes sociaux et politiques. Ceux qui ont l'intention d'établir des structures similaires dans leur pays devraient tenir dûment compte de ces précieuses données d'expérience.

141. Certes, la forme exacte de ces structures pourra varier selon les conditions existant dans chaque pays, mais il n'en demeure pas moins que l'existence de structures de ce genre, destinées à faciliter la participation large et constructive des jeunes au développement national, est absolument indispensable dans toute société. Elles devraient, au départ, être mises en place dans des domaines où les jeunes ont des intérêts communs et devraient être fondées sur des principes démocratiques et être représentatives de toutes les opinions.

142. Afin que les jeunes soient davantage conscients des multiples activités déployées en dehors des programmes d'assistance technique, par les organismes des Nations Unies, chaque gouvernement devrait étudier avec le Service de l'information les moyens permettant d'accroître l'efficacité du centre d'information des Nations Unies desservant ses ressortissants. Nous pensons qu'il est souhaitable de nommer dans les centres d'information des Nations Unies, de jeunes stagiaires recrutés soit sur le plan national, soit par l'intermédiaire du Programme des Volontaires des Nations Unies, afin de diffuser des renseignements sur les Nations Unies et de mettre au point des méthodes permettant de faire connaître l'Organisation des Nations Unies et ses activités générales dans le but de promouvoir l'adoption d'une attitude plus positive vis-à-vis de l'Organisation.

143. Chaque gouvernement devrait examiner quels sont les autres moyens grâce auxquels il pourrait intéresser les jeunes aux questions dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies. Il pourrait notamment envisager de faire participer pleinement un représentant des jeunes, librement élu par ses pairs, aux travaux de sa délégation à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et d'autres réunions ordinaires de l'ONU et des institutions spécialisées ou à l'occasion de grandes conférences des Nations Unies sur des questions d'importance mondiale. Il faudrait également chercher à accroître les possibilités de service volontaire qui s'offrent aux jeunes dans tous les domaines du développement économique et social et d'aider, sur le plan technique et financier, les réunions nationales de jeunes consacrées à de grandes questions.

144. Enfin, et ce n'est pas là le moins important, tous les efforts devraient être faits pour déterminer les moyens de permettre aux jeunes non organisés, en particulier aux jeunes femmes et aux jeunes des zones rurales, de participer largement et de façon constructive à la réalisation des objectifs indiqués plus haut (paragraphe 137).

Courants essentiels de communication au niveau régional

145. A notre avis, il faudrait accorder un rang élevé de priorité à la mise en place d'un mécanisme efficace au niveau régional - en particulier en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine - afin d'encourager et de faciliter la participation large et constructive des jeunes au processus du développement national. En Europe, il faudrait, pour encourager des relations plus étroites entre les jeunes de systèmes politiques et économiques différents, tirer profit des dispositions prises récemment pour financer les activités régionales de jeunes.

146. Les objectifs de ce mécanisme devraient être, à l'échelon régional, les mêmes que ceux indiqués au paragraphe 137 pour les courants de communications établis à l'échelon national. Il faudrait aussi tenir dûment compte des intérêts régionaux dans la mesure où ceux-ci contribuent à un développement international positif. Nous avons examiné les propositions exposées dans le rapport du Secrétaire général (A/8743) et dans le rapport de la réunion de 1973 du Groupe consultatif (E/CN.5/508). Nous approuvons les idées contenues à l'alinéa c) du paragraphe 36 du document A/8743 ainsi que les recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif de 1973 qui reprennent ces idées en les développant, et nous demandons instamment qu'il leur soit rapidement donné suite.

147. En particulier, nous regrettons qu'aucune des commissions économiques régionales invitées à envoyer un représentant à notre réunion n'ait pu le faire, et nous appelons l'attention sur les recommandations figurant au paragraphe 190.

148. Nous pensons qu'il est important que les jeunes, en particulier dans les régions en développement, aient davantage l'occasion de se rencontrer, de discuter de problèmes communs et de mettre au point des stratégies communes du développement. Il semblerait judicieux que les commissions économiques et sociales régionales facilitent ces réunions de toutes les manières possibles.

149. Bien que l'importance de réunions internationales de jeunes ne doive pas être négligée, nous pensons cependant que, pour le moment, et alors que les ressources sont limitées, il faudrait accorder un rang élevé de priorité aux réunions régionales de jeunes portant sur des questions précises. L'idéal serait, lorsqu'on examine de façon concertée une question particulière, d'organiser des réunions nationales aboutissant à des réunions régionales qui, à leur tour, conduiraient à une conférence mondiale, suivant la pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle examine une question importante.

150. Il faudrait également que les organismes des Nations Unies intéressés accordent toute l'assistance possible pour que les organisations régionales de jeunes et d'étudiants se multiplient, en particulier dans les régions en développement, afin qu'elles puissent contribuer, comme elles le devraient, au processus de développement régional et national. Nous espérons en particulier que les commissions économiques et sociales régionales établiront des liens de coopération constructifs avec ces organisations et, dans toute la mesure du possible, faciliteront leur participation à toutes les réunions pertinentes des commissions.

151. Il faudrait également chercher à fournir, sur une base régionale, une formation d'animateurs de jeunes et toute autre assistance technique similaire afin de tirer le maximum d'avantages des ressources limitées dont on dispose.

Autres mesures

152. Pour ce qui est de "mettre l'accent sur les activités dont les jeunes eux-mêmes ont eu l'initiative et assurent l'exécution" (alinéa a) du par. 10 du document E/5427), nous désirons appeler l'attention sur la recommandation faite au paragraphe 97 et lançons un appel pour que la réunion de 1975 du Groupe consultatif développe ces idées sur la base des renseignements fournis.

153. En ce qui concerne le rôle des jeunes pour les questions de politique relatives à la population et la fourniture de services de planification familiale, nous appuyons en général les conclusions de la Conférence internationale de la jeunesse sur les Problèmes de la population (CIJP) 12/ selon lesquelles toute personne a le droit d'avoir accès aux renseignements qui lui permettront de planifier sa famille, mais les services de planification familiale devraient être fournis dans le cadre d'"une approche unitaire des problèmes en matière de population et développement sur la base de la prise en considération des relations complexes qui existent entre les facteurs démographiques, sociaux, économiques et politiques." 13/

154. S'agissant du rôle de la jeunesse en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, nous soulignons combien il est important que les jeunes soient mis au courant des méfaits de l'apartheid et de la discrimination raciale et mobilisés pour lutter contre eux et pour apporter un appui à ceux qui souffrent encore de l'oppression coloniale et autres formes d'exploitation et de répression.

155. Nous souscrivons également sans réserve aux trois recommandations faites à l'alinéa c) du paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général (E/5427) mais pensons que le programme d'enseignement sur les droits de l'homme devrait être élaboré par l'Université des Nations Unies pour être utilisé dans tous les établissements scolaires et non seulement au niveau universitaire.

156. Nous voulons tout particulièrement souligner combien il serait important que la Commission des droits de l'homme publie chaque année une liste des communications qu'elle reçoit au sujet de violations flagrantes présumées des droits de l'homme dans l'ensemble du monde, lorsque leurs auteurs ne demandent pas que ces communications restent confidentielles. Cette liste devrait contenir un résumé analytique des communications qui devraient être classées selon le type de violations présumées et le pays où elles se seraient produites. Ce serait là, à notre avis, une mesure importante et qui aurait dû être prise depuis longtemps pour compléter les procédures existantes établies dans la résolution 1503 du Conseil économique et social, plus particulièrement du fait que, comme une organisation non gouvernementale l'a déclaré à la vingt-neuvième session de la Commission des droits de l'homme "du fait de la complexité de votre procédure, les victimes des mesures répressives sont moins protégées que la susceptibilité des gouvernements".

12/ On peut se procurer le rapport de la Conférence, contenant les textes qu'elle a finalement adoptés, auprès du fonctionnaire chargé de la liaison inter-organisations pour la jeunesse (Genève) ou de l'ISMUN (41, rue de Zurich, CH-1201 Genève, Suisse).

13/ Déclaration de la CIJP à la Conférence mondiale de la population, par. 19 g.

C. Echanges entre organismes ayant une connaissance et une compétence particulières, sur les plans social et scientifique, en ce qui concerne les questions relatives à la jeunesse, afin qu'ils partagent leur expérience dans tout ce qui touche les besoins et les aspirations des jeunes

157. Dans son rapport (E/5427), le Secrétaire général s'est référé à deux recommandations faites dans ce domaine - l'une au sujet du rôle de l'Université des Nations Unies et l'autre concernant un arrangement de coopération pour que les centres de recherche et d'information sur la jeunesse partagent leur expérience.

158. Pour ce qui est de l'Université des Nations Unies (alinéa a) du paragraphe 11) nous regrettons tout particulièrement que son Conseil n'ait pas encore désigné de jeunes scientifiques pour participer à ses travaux bien que cela soit prévu dans la Charte de l'Université des Nations Unies et que des candidatures aient été officiellement demandées par le Secrétariat et présentées. Nous sommes convaincus que l'Université des Nations Unies devrait faire oeuvre de pionnier dans le domaine de la participation des jeunes et dans celui de la mise au point de programmes de formation et de recherche se rapportant aux problèmes urgents qui se posent à l'échelle mondiale.

159. Nous faisons nôtre la suggestion du Secrétaire général tendant à ce que l'Université des Nations Unies envisage d'organiser des cours sur la promotion et la protection des droits de l'homme et de former des professeurs à leur enseignement à tous les niveaux en mettant au point des programmes d'enseignement et des activités périscolaires.

160. Nous suggérons en outre qu'en tant que question prioritaire, l'Université des Nations Unies mette au point : 1) un examen sérieux et équitable que devraient passer tous ceux qui entrent, en qualité d'administrateurs, au service de l'Organisation des Nations Unies, afin que le Secrétariat soit vraiment international et de la plus haute compétence; 2) un programme de formation en cours d'emploi et de perfectionnement au sein du système des Nations Unies afin d'accroître l'efficacité et de défendre les droits légitimes de tous les membres du personnel.

161. En ce qui concerne l'établissement d'un "arrangement de coopération entre ces centres (existants de recherche et d'information sur la jeunesse) pour leur permettre de partager leur expérience dans tout ce qui touche les besoins et les aspirations des jeunes" (alinéa b) du paragraphe 11), nous notons que, dans sa résolution 1842 (LVI), le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'entreprendre des consultations en la matière, et de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session. Nous n'avons donc aucune recommandation particulière à faire pour le moment, mais proposons que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion de 1975 du Groupe consultatif.

D. Elaboration de programmes de séminaires et de colloques sur la jeunesse dans le cadre du programme de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies

162. Nous avons passé en revue (voir annexe D), les séminaires et colloques récemment organisés par l'ONU en collaboration avec des Etats Membres dans le cadre de ses services consultatifs.

163. Bien que nous considérions qu'il s'agit-là de services utiles, en particulier au niveau régional, nous nous inquiétons du fait qu'un certain nombre de facteurs - notamment ceux qui sont indiqués ci-dessous - semblent restreindre leur expansion :

a) le fait que les gouvernements ne se déclarent pas désireux d'accueillir des séminaires de ce genre;

b) l'insuffisance des essais faits pour déterminer la manière selon laquelle les programmes de ces séminaires pourraient aboutir à l'adoption de mesures consécutives concrètes au niveau national;

c) l'absence de questions relevant de la compétence de divisions, autres que la Division du développement social et la Division des droits de l'homme;

d) le fait que l'on ne soit, pour ainsi dire, jamais parvenu à organiser ces séminaires avec la pleine participation des jeunes - car même lorsque le thème du séminaire intéressait directement ces derniers, le séminaire a été organisé sur la jeunesse et non avec sa participation.

164. En conséquence, nous RECOMMANDONS :

a) que les séminaires organisés dans le cadre du programme de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies le soient à l'intention de participants jeunes, plus particulièrement au niveau régional et qu'ils portent sur des projets concrets.

b) que, lorsqu'on choisit les thèmes de ces séminaires et colloques, on s'attache en priorité aux aspects concrets du développement, du désarmement et des problèmes relatifs à l'environnement;

c) que l'on commence à organiser, dans le cadre du programme de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies, des ateliers de formation à l'intention des jeunes qui participent (ou sont prêts à participer) aux programmes nationaux de développement.

VIII. QUESTION D'UNE TRIBUNE INTERNATIONALE REPRESENTATIVE DE LA JEUNESSE

165. Comme nous l'avons indiqué plus haut (par. 73 à 79), des progrès considérables ont été réalisés au cours des cinq dernières années en ce qui concerne l'établissement d'une solidarité entre des secteurs de la jeunesse dans le monde entier et la coopération pratique entre de nombreuses organisations internationales de jeunes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et ayant des tendances politiques et des programmes différents.

166. A notre avis, ce processus est arrivé à un stade important où, avec un peu d'imagination et un peu d'assistance matérielle, il pourrait s'étendre encore davantage, contribuant ainsi de façon notable à la réalisation des objectifs fixés dans le monde entier en matière de développement. Le renforcement de la coopération devrait avoir, sur le plan mondial, les mêmes objectifs que ceux indiqués (au par. 137) pour le niveau national, et contribuer également à l'intensification de la coopération entre les organisations de jeunes qui a commencé lors des Réunions officieuses de Genève et du Groupe de jeunesse qui s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

167. Nous avons examiné les diverses idées exposées dans le rapport du Secrétaire général (A/8743) ainsi que dans le rapport de la réunion de 1973 du Groupe consultatif, en nous attachant tout d'abord à celles qui se rapportent à l'expansion de courants mondiaux de communication gérés par des jeunes, susceptibles de faciliter une coopération étroite avec les organismes du système des Nations Unies et une participation large et constructive au processus du développement. A notre avis, ni une organisation internationale des Nations Unies pour la jeunesse (qui ferait inévitablement double emploi avec des organisations existantes) ni une commission des Nations Unies pour la jeunesse organisée comme le sont les commissions techniques de l'ONU (ce qui serait contraire au programme actuel de rationalisation du Conseil économique et social) n'offrirait les meilleures possibilités pour assurer la participation large et constructive des jeunes au niveau international que nous recherchons parce qu'elle constitue le prolongement naturel des courants de communication et des programmes nationaux et régionaux.

168. C'est pourquoi nous sommes parvenus à la conclusion qu'afin d'améliorer les courants de communication entre les organismes des Nations Unies, d'une part, et les jeunes et les organisations internationales de jeunes, d'autre part, et de développer les domaines de coopération pratique, il faudrait s'attacher tout d'abord à créer une tribune internationale de la jeunesse où serait représentée l'opinion des jeunes du monde entier. Cette tribune aurait pour principal objectif de constituer un courant de communication représentatif et efficace avec les organismes des Nations Unies auquel participeraient le plus grand nombre possible d'organisations internationales, régionales et nationales de jeunes, et qui servirait également au mieux les intérêts des jeunes non organisés.

169. L'organe technique de cette tribune serait un bureau international, élu par les organisations intéressées. Les fonctions précises du bureau varieraient, suivant les ressources disponibles, mais elles pourraient notamment consister à :

a) faciliter la plus grande participation possible de la jeunesse aux travaux des organismes des Nations Unies à tous les niveaux, en particulier aux programmes d'ordre pratique;

b) coordonner l'identification des besoins précis des jeunes, tels qu'ils sont vus par eux, et contribuer ainsi à déterminer comment l'Organisation des Nations Unies doit formuler la politique suivie dans ces domaines;

c) coordonner l'évaluation, par les jeunes, de projets intéressant la jeunesse entrepris par des organismes des Nations Unies et contribuer ainsi à mettre au point des méthodes et des projets plus efficaces;

d) aider les gouvernements et les organisations nationales et locales de jeunes à accroître la participation large et constructive de la jeunesse au processus du développement;

e) mettre au point des programmes d'information sur de grandes questions intéressant les jeunes.

170. Le personnel de ce bureau serait composé de jeunes, et comme la tribune, il serait organisé par des jeunes pour d'autres jeunes et avec d'autres jeunes. Ce bureau coopérerait étroitement dans tous les domaines appropriés avec les organismes des Nations Unies, mais ne ferait pas partie du système des Nations Unies et il chercherait à être reconnu au plus haut niveau comme principal courant de communication par l'Organisation des Nations Unies. Le statut juridique exact qu'il pourrait avoir au regard du Secrétariat, des institutions spécialisées et des organes délibérants des Nations Unies est une question qu'il faut examiner plus avant de façon détaillée.

171. On veillerait à ce que le coût d'une tribune de ce genre et du bureau soit, en tant que services non gouvernementaux, maintenu au strict minimum. Certains fonds proviendraient des organisations intéressées sous forme de droits d'adhésion, d'autres pourraient être obtenus de sources privées et grâce à des contributions volontaires, mais il semblerait souhaitable qu'une contribution importante destinée à couvrir les dépenses d'administration de la tribune et de son bureau, soit tout au moins au départ versée par imputation sur le budget de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de la contribution importante qu'une telle tribune pourrait apporter en ce qui concerne les politiques et programmes des organismes des Nations Unies intéressant les jeunes.

172. Bien que nous ayons, à l'unanimité, estimé qu'il est indispensable de disposer d'une tribune et d'un bureau de ce genre, nous pensons qu'il faudrait consulter le plus grand nombre possible d'organisations internationales de jeunes et d'autres organes à ce sujet ainsi qu'au sujet d'un certain nombre de détails (y compris la question du financement, de la structure et des relations avec les groupements d'organisations de jeunes existants.

173. En conséquence nous RECOMMANDONS :

a) que la proposition soit renvoyée, pour examen, à la Réunion officieuse de Genève et au Groupe de jeunesse du Siège des Nations Unies, et que l'on invite la Réunion officieuse de Genève à entamer les consultations les plus larges possibles avec les organisations internationales, régionales et nationales intéressées, et à faire rapport à la réunion de 1975 du Groupe consultatif.

b) que l'Organisation des Nations Unies alloue, pendant les deux prochains exercices biennaux (1976-1979) 25 000 dollars par an sur le budget de la Division du développement social pour couvrir les dépenses d'administration de la tribune et du bureau.

IX. QUESTION DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

174. Au paragraphe 94 de son rapport (E/CN.5/508), la réunion de 1973 du Groupe consultatif a recommandé "la création d'un fonds bénévole des Nations Unies pour la jeunesse qui fournirait une assistance aux programmes de l'ONU en faveur de la jeunesse". Dans les observations qu'il a formulées au sujet de cette recommandation, le Secrétaire général (E/5427 - alinéa b) du paragraphe 8) a déclaré que "le Conseil économique et social voudrait peut-être examiner la recommandation du Groupe consultatif". C'est ce qu'a fait le Conseil qui, dans sa résolution 1842 (LVI), reflétant les réserves exprimées par certains des gouvernements représentés au Conseil, a invité le Secrétaire général "à examiner s'il serait possible de faire appel à des contributions volontaires en vue d'aider à soutenir les programmes des Nations Unies pour la jeunesse et à soumettre ses vues à ce sujet au Conseil économique et social lors de sa cinquante-huitième session" (avril/mai 1975).

175. La question du financement et des ressources continue à jouer un rôle déterminant pour l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies. C'est dans ce contexte que nous avons pris note des réserves exprimées par certains gouvernements, ainsi qu'il est indiqué dans les débats du Conseil économique et social, quant à la question d'un fonds bénévole des Nations Unies pour la jeunesse.

176. Il est cependant bien évident que pour appliquer comme il se doit une politique relative à la jeunesse au sein du système des Nations Unies comme pour établir des courants de communication efficaces et représentatifs en vue d'intensifier la participation large et constructive des jeunes aux programmes de l'ONU en faveur de la jeunesse, il faut disposer de fonds suffisants provenant, soit du budget de l'Organisation, soit de contributions volontaires, soit de ces deux sources.

177. Nous estimons que cette question comporte deux grands aspects - il s'agit, d'une part, de financer à tous les niveaux des programmes intéressant les jeunes en tant que partie du processus de développement et, d'autre part, de financer des courants de communication minimaux mais efficaces - en particulier au niveau régional et international -, sans lesquels il est impossible que les jeunes participent, de manière représentative et efficace, à des programmes de ce genre.

178. En ce qui concerne le financement des programmes intéressant les jeunes, nous espérons que, conscientes de la contribution croissante qu'un grand nombre d'organisations de jeunes apportent aux programmes des Nations Unies en faveur de la jeunesse ainsi que dans le cadre de leurs propres programmes dans des domaines qui intéressent l'ONU, celle-ci et ses institutions spécialisées accroîtront l'assistance qu'elles accordent déjà à un grand nombre de ces programmes.

179. Mais il est évident qu'il est indispensable de disposer de fonds supplémentaires pour lancer et intensifier dans ces domaines des programmes auxquels participeraient des jeunes et, à cet égard, nous sommes convaincus qu'il est souhaitable d'obtenir à cette fin des contributions volontaires, de sources gouvernementales comme privées. C'est pourquoi nous espérons que des recommandations dans ce sens figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général.

180. En ce qui concerne le financement de courants minimaux mais efficaces de communication, indispensables pour intensifier la coopération et la participation, nous avons fait une recommandation (alinéa b) du paragraphe 173) relative à l'établissement d'un mécanisme de ce genre à l'échelon international. Nous ajoutons que nous espérons que l'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions spécialisées apportent un appui financier et technique à ce mécanisme aux niveaux régional et international, dans la mesure où il contribuera à la réalisation des objectifs du programme.

181. Tout en étant conscients du fait qu'aucune organisation de jeunes n'est sans doute à même de contribuer financièrement - si ce n'est en versant un droit d'admission -, soit à des programmes de cette nature, soit aux dépenses d'administration de ce mécanisme, nous estimons toutefois qu'il est important que les organisations de jeunes intéressées recherchent quelles pourraient être les autres sources possibles d'assistance financière et technique et entrent en contact avec elles.

X. COMPOSITION, FONCTIONS, DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

182. Dans sa résolution 1842 (LVI), le Conseil économique et social a décidé que le Groupe consultatif tiendrait une troisième réunion en 1975. Nous avons, en conséquence, étudié les fonctions et la composition de cette réunion ainsi que certaines dispositions d'ordre pratique.

183. Il ressort clairement de notre rapport qu'il existe un certain nombre de domaines qui méritent d'être étudiés plus avant et qui feront l'objet de discussions et de décisions de la part d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales de jeunes. Nous pensons également qu'avant la réunion du Groupe consultatif, on connaîtra les résultats des consultations qui ont déjà lieu dans certains domaines mentionnés dans notre rapport.

184. En conséquence nous RECOMMANDONS que la réunion de 1975 du Groupe consultatif soit, notamment, chargée :

a) d'étudier les résultats des discussions qui auront eu lieu au sein des Nations Unies au sujet des questions examinées par la réunion de 1973 et qui ont été renvoyées par le Conseil économique et social, à sa cinquante-sixième session, à diverses commissions techniques (Commission des droits de l'homme, Commission de la condition de la femme, Commission de la population et Commission du développement social), ainsi que les décisions concernant les questions intéressant la jeunesse dont ont été saisis la Commission du développement social (en janvier 1975) et le Conseil économique et social à sa cinquante-huitième session, afin d'aider le Secrétaire général à formuler des propositions efficaces à l'intention de l'Assemblée générale à sa trentième session;

b) de mettre au point d'autres mesures concrètes pour faciliter la participation large et constructive des jeunes au processus du développement à tous les niveaux, eu égard aux consultations qui auront eu lieu entre des organismes des Nations Unies et entre des organisations non gouvernementales internationales de jeunes sur la base des rapports des réunions de 1973 et 1974 du Groupe consultatif et des observations du Secrétaire général;

c) de continuer à examiner les politiques et programmes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées sur des questions intéressant la jeunesse, en partant des renseignements se rapportant aux programmes organisés avec la participation des jeunes, et des ressources engagées au titre des projets intéressant la jeunesse, organisés à son intention et avec elle.

185. Il importe que la prochaine réunion du Groupe consultatif fasse rapport au Secrétaire général avant la fin de la période d'essai en cours et avant que l'Assemblée générale n'examine, à sa trentième session, des propositions de fond portant sur les mesures à long terme visant à améliorer les courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies et les jeunes.

186. En conséquence nous RECOMMANDONS : que la réunion de 1975 du Groupe consultatif soit organisée dès que cela sera possible après la cinquante-huitième session du Conseil économique et social et que l'on commence sans tarder des préparatifs dans ce sens.

187. Nous estimons que les travaux du Groupe consultatif, en particulier de la réunion de 1975, seraient beaucoup plus fructueux si sa composition demeurait inchangée.

188. En conséquence nous RECOMMANDONS que : les participants à la réunion de 1975 du Groupe consultatif soient, dans la mesure du possible, choisis parmi les participants aux réunions de 1973 et 1974, compte dûment tenu d'une bonne représentation géographique.

189. Les deux premières réunions du Groupe consultatif ont eu lieu à New York, ce qui a permis de profiter de la proximité des divisions et des fonctionnaires travaillant au Siège des Nations Unies et d'avoir des contacts avec le Groupe de jeunesse qui s'est réuni au Siège des Nations Unies. Nous pensons que la réunion de 1975 pourrait, sans que cela entraîne de frais supplémentaires, bénéficier de contacts étroits avec un certain nombre d'institutions spécialisées et d'autres divisions de l'Organisation des Nations Unies si elle se tenait à Genève. Ce changement de lieu de réunion faciliterait également davantage la participation de représentants des commissions économiques et sociales régionales ainsi que les contacts avec la Réunion officieuse de Genève des organisations non gouvernementales internationales de jeunes.

190. En conséquence nous RECOMMANDONS : que la réunion de 1975 du Groupe consultatif ait lieu à Genève et que tout soit mis en oeuvre pour que des représentants des commissions régionales y assistent, de même que d'autres fonctionnaires du système des Nations Unies directement responsables de la liaison avec les jeunes.

ANNEXE A

LISTE DE DOCUMENTS DE REFERENCE

Rapport du Congrès mondial de la jeunesse
New York, 9-17 juillet 1970
56/WYA/P/10

New Trends in Service by Youth*
Nations Unies, 1971
No de vente : E.71.IV.1

Rapport du Colloque sur la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement*
Genève, 25 septembre - 7 octobre 1971

Participation des jeunes au développement local et national : modalités et problèmes*. Document de travail établi par A. Gilette pour le Colloque sur la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1971
ESA/SD/Meeting II/5

Courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes*, 1972. Rapport du Secrétaire général
A/8743

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la jeunesse au Secrétaire général*,
New York, 20-28 août 1973
E/CN.5/508 - auparavant ESA/SDHA/AC.4/2

Emploi et chômage des jeunes*
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
(Non daté/ronéotypé)

Rapport du Cycle d'étude interrégional sur les problèmes de ceux dont la scolarité a été brève*
Holte (Danemark), 2-14 avril 1973
No de vente E.74.IV.5

International Youth Organizations and the United Nations
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, 1973
Rapport de recherche No 17

Quelques résolutions des Nations Unies relatives à la jeunesse*
Secrétariat de l'ONU, 14.3.72
ESA/SD/Misc.2

Quelques résolutions des Nations Unies relatives à la jeunesse*
Secrétariat de l'ONU, 7.6.73 - 20.6.74
ESA/SD/Misc.2/Add.

Examen des activités actuelles et futures relatives à la jeunesse*,
Secrétariat de l'ONU, 3.7.74
ESA/SDHA/Misc.3

---

* Document présenté à la réunion de 1974 du Groupe consultatif.

ANNEXE B

QUELQUES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES RELATIVES A LA JEUNESSE

A. La jeunesse et les libertés fondamentales

Résolution 2037 (XX) de l'Assemblée générale, 1965
Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples

Résolution 2447 (XXIII) de l'Assemblée générale, 1968
Education de la jeunesse dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Résolution VI (XXVII) de la Commission des droits de l'homme, 1971
Etude de la question de l'éducation des jeunes dans le monde entier afin d'assurer l'épanouissement de leur personnalité et de renforcer le respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales

Résolution 3023 (XXVII) de l'Assemblée générale, 1972
Application de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples

Résolution 3141 (XXVIII) de l'Assemblée générale, 1973
La jeunesse, son éducation et ses responsabilités dans le monde actuel

B. La jeunesse et le développement

Résolution 1086 J (XXXIX) du Conseil économique et social, 1965
La jeunesse et le développement national

Résolution 1353 (XLV) du Conseil économique et social, 1968
Participation de la jeunesse à la coopération internationale

Résolution 1354 (XLV) du Conseil économique et social, 1968
Programmes d'action internationale concernant la jeunesse

Résolution 1407 (XLVI) du Conseil économique et social, 1969
Politiques et programmes à long terme en faveur de la jeunesse dans le cadre du développement national

Résolution 2633 (XXV) de l'Assemblée générale, 1970
La jeunesse, son éducation dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ses problèmes et ses besoins, et sa participation au développement national

Résolution 2770 (XXVI) de l'Assemblée générale, 1971
La jeunesse, ses problèmes et ses besoins, et sa participation au développement social

Résolution 2771 (XXVI) de l'Assemblée générale, 1971
Situation sociale dans le monde

Résolution 1752 (LIV) du Conseil économique et social, 1973
Besoins et aspirations des jeunes

Résolution 3140 (XXVIII) de l'Assemblée générale, 1973
Action concertée aux niveaux national et international en vue de répondre aux besoins et aux aspirations de la jeunesse et de promouvoir sa participation au développement national et international

C. Volontaires des Nations Unies

Résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale, 1968
Ressources humaines pour le développement

Résolution 1444 (XLVII) du Conseil économique et social, 1969
Recours à des volontaires pour l'exécution des projets de développement des Nations Unies

Résolution 1539 (XLIX) du Conseil économique et social, 1970
Possibilité de créer un corps international de volontaires pour le développement

Résolution 2659 (XXV) de l'Assemblée générale, 1970
Volontaires des Nations Unies

Résolution 1618 (LI) du Conseil économique et social, 1971
Programme des Volontaires des Nations Unies

Résolution 2810 (XXVI) de l'Assemblée générale, 1971
Programme des Volontaires des Nations Unies

Résolution 2970 (XXVII) de l'Assemblée générale, 1972
Programme des Volontaires des Nations Unies

Résolution 3125 (XXVIII) de l'Assemblée générale, 1973
Programme des Volontaires des Nations Unies

D. L'Université internationale

Résolution 2573 (XXIV) de l'Assemblée générale, 1969
Université internationale

Résolution 1542 (XLIX) du Conseil économique et social, 1970
Possibilité de créer une université internationale

Résolution 2691 (XXV) de l'Assemblée générale, 1970
Université internationale

Résolution 1653 (LI) du Conseil économique et social, 1971
Question de la création d'une université internationale

Résolution 2821 (XXVI) de l'Assemblée générale, 1971
Question de la création d'une université internationale

Résolution 2951 (XXVII) de l'Assemblée générale, 1972
Création de l'Université des Nations Unies

Résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale, 1973
Université des Nations Unies

E. Courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes

Résolution 3022 (XXVII) de l'Assemblée générale, 1972
Courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes

Résolution 1842 (LVI) du Conseil économique et social, 1974
Courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes

F. Emploi des jeunes à l'Organisation des Nations Unies

Résolution 3024 (XXVII) de l'Assemblée générale, 1972
Accroissement de l'emploi et de la mobilité des jeunes à l'Organisation des Nations Unies

G. La jeunesse et les drogues engendrant la dépendance

Résolution 2859 (XXVI) de l'Assemblée générale, 1971
La jeunesse et les drogues engendrant la dépendance

ANNEXE C

LISTE D'ETUDES ET DE RAPPORTS SUR LA JEUNESSE, ETABLIS PAR LES INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES

1. "Children and Youth in Latin America", FISE 1968

2. "L'emploi des jeunes et le développement national en Afrique", Nations Unies, 1969, (N° de vente E.69.II.K.3)

3. "Politiques et programmes à long terme en faveur de la jeunesse dans le cadre du développement national", Nations Unies, 1970, (N° de vente E.70.IV.2)

4. "Les jeunes au service de la société : nouvelles tendances" Nations Unies, 1971, (N° de vente E.71.IV.1)

5. "A Reader on Youth and Development" CEAEO, 1971, (SD/YD/Ex-In.1)

6. "Participation des jeunes au développement local et national : modalités et problèmes", Document de travail établi par A. Gilette pour le Colloque sur la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1971, (ESA/SD/Meeting II/5)

7. "La jeunesse et le développement mondial pendant la deuxième Décennie du développement", Document de travail établi par D. Woods pour le Colloque sur la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1971, (ESA/SD/Meeting II/4)

8. "La jeunesse et la drogue : rapport d'un Groupe d'étude de l'OMS", Genève, 22-28 octobre 1971 (Série de rapports techniques de l'OMS, N° 516)

9. "An Evaluation Study of Unemployment and Underemployment among School Leavers", Commission économique pour l'Afrique Planification des ressources humaines en Afrique, N° 7, 1972

10. "Droits et responsabilités des jeunes", Etudes et documents d'éducation N° 6, UNESCO, 1972

11. "Les jeunes et l'alphabétisation", UNESCO/CIES, 1972

12. "A Survey of Training Programmes for Youth Workers in the ECAFE Region", CEAEO, 1972 (SD/Y/Ex-In. 2)

13. "Courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes", Rapport du Secrétaire général, 1972 (A/8743)

14. "Rapport du Groupe d'experts sur la drogue dans la société moderne : réactions de la collectivité à l'égard de l'usage des drogues par les jeunes, Genève, 4-9 décembre 1972 (SOA/SDP/1972/7)

15. "International Youth Organizations and the United Nations" Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, 1973, (Rapport de recherche N° 17)

16. "New Paths to Learning for Rural Children and Youth", établi pour le FISE par le Conseil international pour le développement de l'éducation, 1973

17. "Rapport sur la jeunesse", établi par le Secrétaire général, 1973, (E/CN.5/486, Add.1, Corr.1, Add.1/Corr.1)

18. "Courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes : Rapport du Secrétaire général" (Observations et recommandations du Secrétaire général sur le rapport du Groupe consultatif), 1974, (E.5427)

ANNEXE D

LISTE DE SEMINAIRES SUR LES PROBLEMES DE LA JEUNESSE ET EN FAVEUR DES JEUNES

1. L'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement en Asie, Bangkok (Thaïlande), 8-15 mars 1966, FISE

2. Cycle d'étude interrégional sur les programmes de service national de la jeunesse, Holte (Danemark), 17-30 novembre 1968 (ST/TAO/SER.C/108)

3. Cycle d'étude interrégional sur la formation d'animateurs de jeunes, professionnels et bénévoles, Holte (Danemark), 6-22 octobre 1969 (No de vente E.70.II.H.4)

4. L'enfance et la jeunesse dans la planification nationale et le développement dans les Etats arabes, Beyrouth (Liban), 23-28 février 1970, FISE

5. Séminaire sur le rôle de la jeunesse dans la promotion et la protection des droits de l'homme, Belgrade (Yougoslavie) 2-12 juin 1970 (ST/TAO/HR/39)

6. Régional Seminar on the Role of Youth in National Development, Bangkok, (Thaïlande), 24 septembre - 30 octobre 1970 (E/CN.11/SD/RYND/L.3)

7. Séminaire régional sur les programmes nationaux de service pour la jeunesse en Afrique, Addis Abeba (Ethiopie), 23 novembre - 4 décembre 1970, (E/CN.14/517 - E/CN.14/SW/33)

8. Cycle d'étude sur le rôle de la jeunesse dans le processus de développement social, Bucarest (Roumanie), 16-26 mai 1971 (SOA/ESDP/1971/3).

9. Participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, Genève, 25 septembre - 7 octobre 1971

10. Groupe de travail de la jeunesse et de la population, Turin (Italie), 17-21 juillet 1972, UN/CIES

11. Cycle d'étude interrégional sur les problèmes de ceux dont la scolarité a été brève, Holte (Danemark), 2-14 avril 1973 (No de vente E.74.IV.5)

12. Séminaire sur la jeunesse et les droits de l'homme, San Remo (Italie) 28 août - 3 septembre 1973 (ST/TAO/HR/47)

13. Population and Development : An Outline for Youth Action (Deuxième session du Groupe de travail de la jeunesse et de la population (Djakarta (Indonésie), 25 février - 2 mars 1974, UN/CIES